

DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2017

Procès-verbal

Version intégrale



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

www.hyeres.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 31 MARS 2017

QUORUM N° 1 : DE LA DELIBERATION N° 1
A LA DELIBERATION N°24

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Député-Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Madame MAI, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Monsieur BANES, Madame CHAMBOURLIER, Madame PEBEREL, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Madame MONTENAY, Monsieur THIEBAUD, Madame LUCIANI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Monsieur BROSSARD, Monsieur POLITI, Madame TROPINI, Monsieur KBAIER, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur FALLOT, Monsieur FELTEN, Madame COLLIN, Monsieur COLLET, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame TORNATO (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)

Monsieur PELLEGRINO (pouvoir à Monsieur Jacques POLITI)

Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Edith AUDIBERT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709
83412 HYERES CEDEX
Tél : 04 94 00 78 78
Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 31 MARS 2017

SEANCE DU VENDREDI 31 MARS 2017

QUORUM N° 2 : DE LA DELIBERATION N° 25
A LA DELIBERATION N°47

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Député-Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Monsieur DALMAS, Madame MAI, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Monsieur BANES, Madame CHAMBOURLIER, Madame PEBEREL, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Madame MONTENAY, Monsieur THIEBAUD, Madame LUCIANI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Monsieur BROSSARD, Monsieur POLITI, Madame TROPINI, Monsieur KBAIER, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur FALLOT, Monsieur FELTEN, Madame COLLIN, Monsieur COLLET, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Lucette RITONDALE)
Madame TORNATO (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Monsieur PELLEGRINO (pouvoir à Monsieur Jacques POLITI)
Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Edith AUDIBERT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709
83412 HYERES CEDEX
Tél : 04 94 00 78 78
Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 31 MARS 2017

QUORUM N° 3 : DE LA DELIBERATION N° 48 A LA DELIBERATION N°53

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le TRENTE ET UN MARS,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Député-Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Monsieur DALMAS, Madame MAI, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Monsieur BANES, Madame PEBEREL, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Madame MONTENAY, Monsieur THIEBAUD, Madame LUCIANI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Monsieur BROSSARD, Monsieur POLITI, Madame TROPINI, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur FALLOT, Monsieur FELTEN, Madame COLLIN, Monsieur COLLET, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

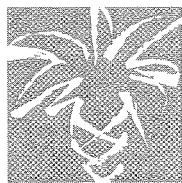
EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame PORTUJESE (pouvoir à Madame Lucette RITONDALE)
Madame TORNATO (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Madame CHAMBOURLIER (pouvoir à Monsieur Francois CORNILEAU)
Monsieur BACCI (pouvoir à Madame Nathalie PEBEREL)
Monsieur KBAIER (pouvoir à Monsieur Patrick COLLET)
Monsieur PELLEGRINO (pouvoir à Monsieur Jacques POLITI)
Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Edith AUDIBERT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION :

Lecture a été donnée de ce qui suit :



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 31 mars 2017

SOMMAIRE

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES	6
DU 10 ET 24 FÉVRIER 2017	6
AFFAIRE N° 1 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Impôts directs locaux – Fixation des taux pour 2017	9
AFFAIRE N° 2 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Convention dans le domaine technique entre la Ville d'Hyères-les-Palmiers et le CCAS	10
AFFAIRE N° 3 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Ville d'Hyères-les-Palmiers – Reprise anticipée des résultats – Exercice 2017	11
AFFAIRE N° 4 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Ville d'Hyères-les-Palmiers – Budget primitif – Exercice 2017	11
AFFAIRE N° 5 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port d'Hyères-les-Palmiers – Reprise anticipée des résultats – Exercice 2017	36
AFFAIRE N° 6 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port d'Hyères (Saint-Pierre) – Provisions pour gros entretien à répartir sur plusieurs exercices. Prolongation d'une année	36
AFFAIRE N° 7 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port d'Hyères-les-Palmiers – Budget primitif – Exercice 2017	37
AFFAIRE N° 8 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port de l'Aiguade – Reprise anticipée des résultats – Exercice 2017	38
AFFAIRE N° 9 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port de l'Aiguade – Budget primitif – Exercice 2017	38

AFFAIRE N° 10 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port de La Capte – Reprise anticipée des résultats – Exercice 2017	38
AFFAIRE N° 11 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port de La-Capte – Budget primitif – Exercice 2017	38
AFFAIRE N° 12 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port Auguier – Reprise anticipée des résultats – Exercice 2017	39
AFFAIRE N° 13 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port Auguier – Budget primitif – Exercice 2017	39
AFFAIRE N° 14 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – EAU – Reprise anticipée des résultats – Exercice 2017	41
AFFAIRE N° 15 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – EAU – Budget primitif – Exercice 2017	41
AFFAIRE n° 16 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières – Reprise anticipée des résultats – Exercice 2017	43
AFFAIRE N° 17 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières – Budget primitif 2017	43
AFFAIRE N° 18 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Subventions aux associations – Autorisation à Monsieur le Député-Maire de signer les conventions avec les associations bénéficiaires de subventions supérieures ou égales à 23 000 €.....	44
AFFAIRE N° 19 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Garantie communale à 50 % d'un prêt d'un montant de 1 197 027 € (soit 598 513,50 €) contracté par la SA d'HLM Le nouveau Logis Provençal, visant à financer l'acquisition de 12 logements collectifs « Le Castel des Fées – Costebelle » à Hyères	45
AFFAIRE N° 20 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Garantie communale à 50 % d'un prêt d'un montant de 1 197 027 € (soit 598 513,50 €) contracté par la SA d'HLM Le Nouveau Logis Provençal, visant à financer l'acquisition de 12 logements collectifs « Le Castel des Fées-Costebelle » à Hyères – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie avec la SA d'HLM Le Nouveau Logis Provençal.....	45
AFFAIRE N° 21 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Garantie communale à 50 % d'un prêt d'un montant de 1 386 033 € (soit 693 016,50 €) contracté par la SA d'HLM Le Nouveau Logis Provençal, visant à financer l'acquisition de 14 logements collectifs « Villa Félicie-Giens » à Hyères	45
AFFAIRE N° 22 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Garantie communale à 50 % d'un prêt d'un montant de 1 386 033 € (soit 693 016,50 €) contracté par la SA d'HLM Le Nouveau Logis Provençal, visant à financer l'acquisition de 14 logements collectifs « Villa Félicie-Giens » à Hyères – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie avec la SA d'HLM Le Nouveau Logis Provençal	45

AFFAIRE N° 23 – COMMANDE PUBLIQUE – ACHATS ET MOYENS GÉNÉRAUX/REPROGRAPHIE – Acquisition et maintenance d’un photocopieur noir et blanc et couleur, avec connexion réseau pour MAC et PC – Accord-cadre à bons de commande – Années 2017 à 2021 – Mise en appel d’offres ouvert	45
AFFAIRE N° 24 – COMMANDE PUBLIQUE – GRANDS PROJETS URBAINS – Mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage relative à la programmation urbaine et aux études techniques et financières du projet de Pôle d’échanges multimodal de la commune d’Hyères – Mise en appel d’offres ouvert	46
AFFAIRE N° 25 – ECONOMIE ET HABITAT – Cœur de Ville – Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat – Renouvellement Urbain – OPAH-RU 2012-2017 – Avenant n° 2 - Prorogation.....	50
AFFAIRE N° 26 – EMPLOI – Convention de coopération avec la Maison de l’Emploi TPM	51
AFFAIRE N° 27 – CULTURE ET PATRIMOINE – Musée – Site archéologique d’Olbia – Création de nouveaux tarifs	53
AFFAIRE N° 28 – CULTURE ET PATRIMOINE – Ecole municipale et ateliers artisanaux – Création de nouveaux tarifs	54
AFFAIRE N° 29 – COMMANDE PUBLIQUE – EVÈNEMENTIEL – Acquisition de motifs et de matériel pour la réparation et la rénovation des motifs des illuminations de Noël – Accord-cadre à bons de commande – Année 2017 à 2020- Mise en apple d’offres ouvert	55
AFFAIRE N° 30 – SPORTS – Convention de partenariat avec les associations nautiques pour l’organisation de manifestations sportives	56
AFFAIRE N° 31 – EDUCATION – Indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) – Fixation du montant de l’IRL pour 2016 - Exercice 2017	56
AFFAIRE N° 32 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTHÉOTIQUE – L’AYGUADE – Parcelle cadastrée section IM n° 165 formant le lot n° 26. SCI JAM. Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée	57
AFFAIRE N° 33 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE – L’AYGUADE – Aliénation du bien situé 11 avenue des Hippocampes – Cadastéré section IM n° 0307 formant le lot n° 114 au profit de la SCI ACA.....	57
AFFAIRE N° 34 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE – La Capte – Aliénation du bien situé 32 avenue de l’Arrogante – Parcelle cadastrée section EV n° 0129 formant le lot n° 130 au profit de Monsieur et Madame Messiez Petit.....	58
AFFAIRE N° 35 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE – La Capte – Aliénation du bien situé 6 rue de la Darse – Parcelle cadastrée section ET n° 0054 formant le lot n° 188 au profit de M. Paroncini Eric.....	58
AFFAIRE N° 36 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE – La Bergerie – Aliénation du bien situé 7 avenue de la Bergerie – Parcelle cadastrée section EX n° 0069 formant le lot n° 42 au profit de l’indivision Goerger	59

AFFAIRE N° 37 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE – Le Pousset – Aliénation du bien situé 59 allée du Pousset – Parcelle cadastrée section EZ n° 0003 formant le lot n° 32 au profit de la SCI du 59 allée du Pousset	61
AFFAIRE N° 38 – COMMANDE PUBLIQUE – VOIRIE – Fourniture et pose de dispositifs de retenue routiers et de contrôle d'accès – Accords-cadres à bons de commande – Année 2017 à 202 – Mise en appel d'offres ouvert	62
AFFAIRE N° 39 – COMMERCE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Marché hebdomadaire des Iles d'Or - Déplacement	62
AFFAIRE N° 40 – COMMERCE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Marché paysan des mardis et jeudis – Modification du périmètre et des modalités d'organisation	63
AFFAIRE N° 41 – COMMERCE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Marché hebdomadaire du dimanche – Port d'Hyères – Déplacement du marché.....	65
AFFAIRE N° 42 – COMMERCE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Marché hebdomadaire du dimanche – Port d'Hyères – Modification des modalités d'organisation	66
AFFAIRE N° 43 – COMMERCE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Rétrocession du bail commercial relatif au local préempté sis au 14 avenue Gambetta – Approbation du cahier des charges – Lancement d'une nouvelle consultation.....	66
AFFAIRE N° 44 – COMMANDE PUBLIQUE – EAUX-INONDATIONS – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de zones d'expansion de crues aménagées et recalibrage d'ouvrages du Roubaud dans le cadre de la GEMAPI – Mise en appel d'offres ouvert.....	69
AFFAIRE N° 45 – DIRECTION DES GRANDS PROJETS – SERVICE EAUX-INONDATION – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées (exercice 2015) réalisé par le service communautaire d'assainissement (TPM).....	70
AFFAIRE N° 46 – DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ – Politique de la Ville – Point d'Accès au Droit – Subvention du Conseil régional PACA – Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter une subvention.....	73
AFFAIRE N° 47 – DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ – Politique de la Ville – Point d'Accès au Droit – Subvention du Conseil départemental du Var – Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter la subvention	73
AFFAIRE N° 48 – ESPACES VERTS – Convention 2017 à 2019, lutte contre le charançon rouge du palmier. Nouvelle stratégie de lutte préventive par le biais d'injections d'un insecticide dans le stipe du palmier, technique développée par la société Syngenta	74
AFFAIRE N° 49 – INFRASTRUCTURES ET SYSTÈMES NUMÉRIQUES – Convention financière pour les redevances ARCEP et ANFR	80
AFFAIRE N° 50 – PORTS – PORT D'HYÈRES (Saint-Pierre) – Régie à autonomie financière du Port Saint-Pierre – Recrutement d'un responsable des zones d'activité en contrat à durée indéterminée	80

AFFAIRE N° 51 – PORTS – PORT D’HYÈRES (Saint-Pierre) – Convention de partenariat entre la Ville et l’association hyéroise des professionnels du nautisme pour l’organisation du Salon « Hyères Boat Show » 2017	81
AFFAIRE N° 52 – PORTS – PORT D’HYÈRES (Saint-Pierre) – Manifestation « Au Cœur de la Mer » 2017 – Demande de subvention : Conseil départemental	81
AFFAIRE N° 53 – PORTS – PORT D’HYÈRES (Saint-Pierre) – Avenue du Docteur Robin – Vente d’une propriété communale – Parcelle EP n° 38	81
QUESTIONS ORALES.....	85

(La séance est ouverte à 8 h 30, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, député-maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Mes chers collègues, la séance est ouverte. Je demande à Monsieur Michel GONZALEZ de bien vouloir procéder à l'appel.

(Monsieur GONZALEZ procède à l'appel nominal.)

Merci. Le quorum est atteint.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame LUCIANI. Pas d'opposition ? Elle est donc désignée.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES **DU 10 ET 24 FÉVRIER 2017**

M. LE DEPUTE-MAIRE : Est-ce que ces procès-verbaux appellent de votre part des observations ?

M. DONZEL : Lors du conseil du 10 février, je m'étais permis de vous demander, compte tenu de la longueur du téléchargement du dossier du PLU, de pouvoir disposer soit d'un DVD, soit d'une clef USB pour l'ensemble de ce dossier. Je ne l'ai pas eu.

Dans la même filière, lors de cette présentation du PLU, vous nous aviez transmis un certain nombre de planches concernant les modifications des zonages de certaines parcelles, environ une quarantaine. Là encore, vous nous avez fourni un document très explicite, sauf qu'il n'y a aucune référence cadastrale pour chacun des éléments, ni nom de rue pour les situer. Je vous avais demandé d'avoir ces documents avec les indications, et je ne les ai pas reçus non plus.

Je viens vous demander ces deux éléments parce que c'est très important.

Par ailleurs, dans le compte rendu du conseil du 24 février, en page 19, pour les dépenses du personnel, il est indiqué au compte rendu que « l'augmentation du point d'indice depuis juillet 2006 aura augmenté de 1,2 % » : il me semble qu'il y a une erreur de frappe, ce n'est pas juillet 2006, mais juillet 2016.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce sera corrigé.

Pour le reste, Monsieur GONZALEZ va faire le nécessaire. J'espère que, au prochain conseil, la même question ne sera pas posée, mais elle était légitime.

Ces observations faites, je mets aux voix les deux procès-verbaux.

ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le vendredi 21 avril à 8 h 30. Et je vous indique que, à 14 h, nous ferons une réunion en Conseil municipal privé, à laquelle j'inviterai les deux personnes qui ont été désignées par TPM pour situer un groupe de réflexion pour la Métropole : Monsieur MUSSO, le maire du Revest, et Madame PAECHT qui est la DGS. Nous avons abandonné les recherches sur les autres métropoles, on n'arrive pas à trouver de date. Je crois que ce sera au moins aussi intéressant de pouvoir discuter avec les personnes de TPM.

Je voudrais également indiquer que nous avons reçu des questions des groupes Hyères Bleu Marine et Agir pour Hyères, auxquelles il sera répondu en fin de séance.

Je voudrais enfin avoir une pensée avec vous pour deux personnes :

Monsieur Georges RENKI, qui a été conseiller municipal, qui a été aussi le défenseur de la Presqu'île Giens. Je voudrais, comme c'est le cas quand un conseiller municipal nous quitte, que nous fassions une minute de silence à son égard.

Je voudrais joindre aussi Monsieur Jean SOUGY, qui nous a quittés récemment, et qui était le président fondateur des Amis de la Presqu'île de Giens. On sait l'importance de cette presqu'île et l'attention collective qu'on lui porte, notamment au niveau de l'Opération Grand Site.

Je vous demande donc, pour ces deux personnes, une minute de silence.

.....MINUTE DE SILENCE.....

Je vous remercie.

Avant de passer à l'examen des délibérations, j'ai une demande du préfet qui, conformément à l'article R512-39 du code de l'environnement, nous a communiqué un arrêté qu'il a pris portant autorisation, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, d'exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud au bitume pour la Base aéronavale qui doit, en effet, refaire sa piste.

La société EUROVIA MÉDITERRANÉE est tenante du marché de maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de réfection des pistes aéronautiques. Elle est autorisée, sous réserve du respect des prescriptions de l'arrêté du ministère de la Défense du 16 décembre 2016, à exploiter, sur le terrain militaire de la Base aéronavale, une centrale d'enrobage mobile à chaud, pour une durée de 6 mois, de janvier à juin 2017, renouvelable une fois par arrêté complémentaire.

Je vous ai donné communication de l'arrêté du préfet, à sa demande.

Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais, au préalable, vous donner deux indications concernant le PLU.

Il a été d'abord arrêté, il a été approuvé, mais un PLU est quelque chose de vivant, et un certain nombre de modifications paraissaient nécessaires, que l'on ne pouvait pas faire pour les raisons que chacun comprend, entre le PLU arrêté et le PLU approuvé, et qui vont nous conduire, d'une part, à entamer une modification de PLU et, d'autre part, à une mise en révision rapidement.

La modification du PLU sera spécifiquement menée pour le secteur des Rougères, après de nombreux échanges avec le CIL. Cela permettra de préciser sur l'opération notamment les coefficients d'emprise et la répartition des hauteurs.

Concernant d'autres aspects, c'est une mise en révision qui interviendra sur trois thématiques :

- Les îles :

Je vous rappelle, au Levant, notre volonté de déroger un peu à la réglementation habituelle qui permet, lorsqu'un logement a plus de 50 mètres carrés, une extension de 30 %. Cependant, au Levant, presque tous les logements ont moins de 50 mètres carrés, c'est donc inopérant. Il est regrettable que quelqu'un qui a 45 mètres carrés ne puisse pas éventuellement construire une chambre. Il y aura donc une modification.

Sur Porquerolles, nous sommes à la fois en zone agricole et en zone littorale. Cela est maintenu, sauf que cela empêche notamment les trois exploitations viticoles de modifier quoi que ce soit à leurs caves. Donc, de façon ponctuelle, nous proposerons qu'il y ait une pastille sur chacune des caves pour pouvoir avoir une évolution mesurée et maîtrisée.

- Les activités économiques :

Cela concerne notamment la zone du Palyvestre, Saint-Gervais et Hélios Marin qui doit partir à Sainte-Musse, et il faut donc redéfinir la nature du lieu. Etant bien entendu que, de toute évidence, ce n'est pas une activité hospitalière qui sera implantée.

- Quelques corrections à la marge sur des espaces verts protégés.

Il y aura, dans les deux cas, qu'il s'agisse de modification ou de révision, une enquête publique. Cette procédure, s'il y a transfert de compétence du PLUi à la Métropole, sera poursuivie.

**AFFAIRE N° 1 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Impôts directs
locaux – Fixation des taux pour 2017**

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est une décision qui devrait ne pas satisfaire Madame COLLIN. Vous avez la parole.

Mme COLLIN : Notre groupe votera contre le maintien de ces taux car nous souhaitons une baisse, mais nous nous en expliquerons tout et l'heure, lors de la délibération n° 4.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Qui peut le plus peut le moins. La stabilité des taux d'imposition me paraît être une bonne chose, à partir du moment où la situation financière de la commune est saine.

Je rappellerai simplement à Madame COLLIN que les taux d'imposition sont toujours trop importants, mais que, dans la moyenne des villes de 50 000 à 70 000 habitants, la taxe d'habitation est à 20,83, elle est de 17,92 chez nous, soit trois points de moins, et que la taxe sur le foncier bâti est de 24,27 dans les villes comparables, elle est de 23,74 (à Hyères).

Mme COLLIN : Me permettez-vous de dire que comparaison n'est pas raison ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Absolument, et vous avez tout à fait raison. C'est encore mieux que vous ne le redoutez puisque, en effet, la commune d'Hyères ayant 13 200 hectares, chacun comprend, même vous, qu'il est plus compliqué de la faire fonctionner qu'une commune de 60 000 habitants très concentrée, en matière de services divers et variés.

Bien entendu, nous aimerions tous avoir des taux nuls ou négatifs, mais nous avons un niveau de taux d'imposition inférieur, malgré notre taille, à ce que qui se passe ailleurs. Je pensais que la stabilité d'imposition aurait pu vous satisfaire. Mais, à l'impossible nul n'est tenu. C'est tellement facile de faire de la politique politicienne.

M. SEEMULLER : Une explication de vote : nous ne voterons pas cette délibération puisque vous allez augmenter le foncier bâti de 1.4, et j'y reviendrai. Mais, dans le ratio qui nous est fourni, c'est-à-dire le produit d'imposition directe/population, la Ville d'Hyères est à 760 € par habitant pour une moyenne de la strate de 609 €. Nous avons 140 € supplémentaires par rapport à une population équivalente de la strate. Nous sommes donc trop fiscalisés.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous ne pouvez pas dire cela à partir du moment où je viens de vous indiquer le montant des taux. Si vous prenez le total des impôts et que vous le divisez par le nombre d'habitants, n'oubliez pas la dimension de l'assiette, la qualité fiscale des habitants, là, comparaison n'est pas raison.

Je vous donne une statistique sur les communes de 60 000 à 70 000 habitants, vous m'opposez quelque chose dont je ne sais pas d'où cela vient.

Quand vous parlez du foncier non bâti, je vous rappelle que, grâce à un parlementaire qui ne se représentera plus, on a modifié des dispositions du gouvernement qui étaient un véritable prélèvement exorbitant pour les personnes qui n'avaient pas bâti sur un foncier disponible. Le gouvernement ayant modifié, il a donné le choix aux communes d'augmenter de 1 à 5 €/m² la taxe. Nous avons choisi 1 €/m² c'est-à-dire le minimum. Ne nous le reprochez pas, dans la mesure où nous avons choisi le minimum.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, je vous renvoie à la page 5 du document du Budget primitif.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est absolument terrifiant ! Monsieur REZZONICO, vous donnerez à Monsieur SEEMULLER les documents, si vous le voulez bien. Monsieur SEEMULLER n'aura pas oublié de constater que, sur la page, nous n'avons que les statistiques de 2012, etc.

Le minimum en démocratie, c'est la confiance. Les faits sont têtus, les chiffres parlent, que voulez-vous que nous fassions ? Je ne peux rien faire. Continuez comme cela, vous êtes sur le bon chemin, cela peut vous mener quelque part.

Je vais soumettre aux voix cette stabilité des taux d'imposition.

ADOPTÉE PAR 39 VOIX

**6 CONTRE : M. KBAIER, Mme COLLIN, M. COLLET, M. EYNARD-TOMATIS,
M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA.**

AFFAIRE N° 2 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Convention dans le domaine technique entre la Ville d'Hyères-les-Palmiers et le CCAS

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je distribuerai à chaque groupe l'audit du CCAS, comme cela vous pourrez le méditer. C'est compliqué, le CCAS. Cela l'a toujours été parce qu'il y a 95 % de dépenses de personnel, ce sont des services. D'où la difficulté pour lui d'investir puisqu'il ne dégage pratiquement aucun autofinancement.

Dans ces conditions, nous avons mutualisé les services techniques du CCAS avec ceux de la commune, pour améliorer les choses.

Sur les petits travaux, cela est maintenu, et le CCAS assumera ses petits travaux d'investissement.

Sur les gros travaux, ils peuvent les faire, mais à un rythme et dans des délais qui hypothèquent parfois les recettes. Je prends un exemple : quand il s'agit de refaire des logements du foyer, la vitesse est telle que pas mal de chambres du foyer restent fermées pendant les travaux. Nous avons donc souhaité que, pour tout ce qui concerne les travaux de grosses infrastructures, lorsque c'est propriété communale, nous faisons les travaux, et lorsque c'est propriété du CCAS, on accorde une subvention d'investissement parce que cela permettra d'améliorer le fonctionnement du CCAS par les recettes qui seront ainsi engendrées.

C'est le sens de la convention que je vous propose, et que je soumetts à votre vote.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 3 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Ville d'Hyères-les-Palmiers – Reprise anticipée des résultats – Exercice 2017

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pour ces résultats et leur affectation ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 4 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Ville d'Hyères-les-Palmiers – Budget primitif – Exercice 2017

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Avant de donner la parole à Monsieur DESERVETAZ, je voudrais en dégager les axes principaux et les choix fondamentaux.

Je rappelle d'abord qu'il y a une première difficulté pour l'année 2017 : au 1^{er} janvier 2017, les compétences ordures ménagères et tourisme sont passées à TPM, donc lorsque l'on fait des comparaisons, il faut parfois corriger, autrement la comparaison n'a pas grand sens. C'est une des difficultés que nous connaissons lorsque, par exemple, dans le cadre d'une future Métropole, des départements comme la voirie y passeront, cela viendra troubler les comparaisons de façon significative.

D'autre part, le fait de voter le budget en mars permet d'intégrer les résultats que vient d'évoquer Monsieur DESERVETAZ, ce qui signifie que le Budget primitif que nous présentons est très proche du budget total de l'année 2017, à la différence des années antérieures où l'on ne connaissait pas les résultats.

Quels sont les choix fondamentaux et les situations fondamentales ?

Le premier élément fort de la politique que nous avons souhaité mettre en oeuvre est la maîtrise des dépenses de fonctionnement à deux niveaux :

- Les charges à caractère général :

Les charges à caractère général, hors transfert, diminuent de façon significative, de 7 %. D'ailleurs, quand on observe l'ensemble des rubriques, elles baissent toutes, ce qui signifie qu'il n'y a pas d'opacité dans cette réalité, c'est un effort important. Je tiens à saluer d'ailleurs tous les services puisqu'ils parviennent, grâce à la maîtrise des coûts, à obtenir ce résultat significatif.

- La baisse des dépenses de personnel.

Trois éléments interviennent sur le fait que ces dépenses passent de 47 577 000 € en 2016 à 46 466 000 en 2017, soit une baisse de 1 M€ :

- Le transfert de personnel à TPM : 20 personnes, entre les services Ordures ménagères et Tourisme (19 et 1) qui sont passées à TPM, et qui viennent réduire d'environ 1 M€ les dépenses de personnel.

- L'ensemble des réglementations nouvelles (augmentation du point d'indice, rénovation des carrières et rémunérations, glissement vieillesse technicité, augmentation de la CNRACL) vient augmenter de près de 1 M€ mécaniquement les dépenses de personnel.

Si ces deux premiers éléments, transferts et évolutions administratives, se compensent, la baisse d'à peu près 2 %, de 1 M€, est liée à l'effort de maîtrise des dépenses qui a été réalisé. On pourra d'ailleurs observer ultérieurement que c'est la traduction d'une diminution du personnel de la commune.

Alors, on dira « oui, mais tout cela est faux puisque le ratio des dépenses de personnel par rapport au fonctionnement - et Monsieur SEEMULLER acquiesce – explose ». Je voudrais, avec pudeur, rappeler que ce ratio est une fraction, et que quand le dénominateur baisse de 1 M€ ou 2 M€ et que le numérateur baisse de 10 M€, le ratio explose. Quand nous transférons les ordures ménagères à TPM, j'ai parlé du personnel, mais c'est tout petit par rapport à l'ensemble de ce qui est transféré en dépenses ou en recettes.

C'est la totalité de la TOM qui pèse 11 M€. On transfère tous les marchés de VEOLIA, tout un ensemble de choses comme le traitement par le SITTOMAT. Et j'ajoute que le dénominateur baisse également du fait de notre vertu en matière de maîtrise des autres dépenses courantes. Voilà pourquoi le ratio augmente.

En haut, charges de personnel, il ne baisse que de 2 % ; en bas, cela baisse de 8 à 10 %, et donc, si l'on tient compte des transferts, il y a mécaniquement une augmentation du ratio. Si l'on enlève le transfert, on reste stable à 54 %. Je le dis pour ceux qui pourraient imaginer autre chose.

D'ailleurs, il est quand même assez curieux - vous l'admettrez - que les dépenses de personnel, dans le ratio, puissent augmenter, alors qu'elles diminuent en valeur absolue. C'est simplement que le dénominateur a plus diminué. Je pense que c'est un calcul qui ne devrait pas vous échapper.

- Stabilité des taux d'imposition : on en a parlé.

Cela nous permet un niveau d'investissement qui est, je crois, significatif. Monsieur DESERVETAZ aura l'occasion de le décrire. Mais, il est vrai que cette année 2017 va voir le départ des grands projets, parfois leur réalisation : Clemenceau/Denis, la promenade en bord de mer, la Maison du Commandant, l'Office de Tourisme à Porquerolles, la Banque de France et, bien sûr, la lutte contre les inondations qui reste une priorité, ou les différents aménagements et entretiens.

Dans ce cadre-là, grâce à l'effort de maîtrise qui permet pourtant un niveau d'investissement significatif, l'endettement reste très faible. L'encours de la dette par habitant, au BP 2017, sera de 498 € contre 550 € environ en 2015 ou 2016. Je rappelle que c'est extrêmement bas par rapport aux communes comparables.

Nous avons néanmoins voulu mettre au budget un petit emprunt. Je ne sais pas si on le mobilisera, mais j'aurais envie qu'on le mobilise même si nous n'en avons pas besoin pour bénéficier des taux de 1 % qui sont actuellement pratiqués. Imaginez qu'on ne le fasse pas et que, l'année prochaine, ce soit 3 ou 4 : il serait dommage de ne pas avoir anticipé.

J'ai été pudique sur la dotation globale de fonctionnement dans ce contexte, mais Monsieur DESERVETAZ rappellera qu'elle baisse encore cette année de 1,4 M€, ce qui, cumulé, doit atteindre 13 M€ depuis que l'hémorragie a commencé.

Quels sont les résultats obtenus dans ce contexte ?

D'abord, une épargne en forte hausse, sauf ceux qui ne le verraient pas, mais je suis prêt ultérieurement à commenter. Je prends le taux d'autofinancement des investissements qui est quand même un juge de paix : en 2008 14 %, en 2012 8 %, en 2014 40 %, en 2017 48 %.

Aujourd'hui, 50 % de ce que l'on investit est financé par l'épargne, au sens large, de la commune. Cela me paraît significatif et normal. Ce n'est pas parce que l'on a des habitudes que le fait de trouver ce niveau peut surprendre. Une commune comme la nôtre doit pouvoir dégager un taux d'autofinancement de ce niveau.

Ces résultats sont obtenus dans le cadre de ce que l'on appelle une parfaite sincérité budgétaire. N'y voyez pas des choses compliquées et illégales, mais c'est simplement que, par exemple, pour les cessions d'immobilisation, nous n'avons inscrit au budget que ce qui a fait l'objet d'un compromis, c'est-à-dire où il y a une signature. Nous savons que, vraisemblablement, des biens seront vendus pendant l'année 2017, mais dès lors qu'il n'y a pas encore de compromis, on ne l'a pas inscrit au budget. Je dirais d'ailleurs que cette pratique nous a valu - je le dis pour honorer nos services - un courrier de la direction des Finances publiques qui nous indique que pour les comptes locaux, la note de la commune est actuellement de 19,5/20, en progression régulière, et que l'on nous félicite pour ces résultats. Moi, je félicite les services qui sont les gardiens du temple de ce genre de chose.

Si j'osais me résumer avant que nous entrions dans le détail : un budget assaini qui permet de maintenir des services publics de qualité et de connaître un rythme d'investissement élevé. Je crois que, de ce point de vue, le présent et l'avenir sont assurés, et que le Conseil municipal partagera ces évidences.

Monsieur DESERVETAZ, pour plus de détail.

M. DESERVETAZ : Nous allons vous projeter l'équilibre financier de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 79,4 M€, soit -12 % par rapport à 2016.

Cette baisse importante de 10,8 M€ s'explique par le transfert à TPM des compétences Ordures ménagères et Tourisme, pour 8,45 M€, soit -9 %, et la poursuite des mesures d'économies.

Les recettes réelles de fonctionnement (85,5 M€) baissent également pour les mêmes raisons que les dépenses.

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement est de 15,6 M€ contre 12,4 M€ pour le budget 2016.

Ce budget intègre les résultats de l'année précédente (délibération présentée précédemment). Il n'y aura donc pas de Budget supplémentaire, c'est un budget annuel.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il y aura un Budget supplémentaire, mais il sera très léger.

A titre d'exemple : si des ventes ou des compromis sont signés pour des cessions d'immobilisation, il faudra les inscrire après la signature.

M. DESERVETAZ : Dans le détail des dépenses de fonctionnement :

Ces charges passent de 25,36 M€ à 18,21 M€, soit une diminution de 28 % due en grande partie au transfert des déchets ménagers, à périmètre constant, ce qui confirme la poursuite des économies entamées en 2015. Ces économies représentent 1,4 M€.

Si l'on veut rentrer dans le détail, on peut dire que, dans les Prestations, Matières et Fournitures, nous avons une baisse importante en eau et électricité de 250 000 €, due au marché des tarifs jaunes et verts négocié, et une baisse de 142 000 € dans les achats et fournitures.

Dans Entretien et Réparations, nous avons -5 %, 3,9 M€ ; le même poste s'élevait à 5,2 M€ en 2014 parce qu'il y a plus de travaux en régie.

Dans les Charges locatives, Indemnités, -17 % concernant le parking Ceinturon, 62 000 € en 2016.

Le gardiennage de la déchetterie, transféré à TPM : -55 000 €.

Frais de télécommunication et postaux : -50 000 €.

Toutes ces économies dans les charges à caractère général représentent 1,4 M€.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce tableau est intéressant parce que l'on voit bien l'effondrement de la première ligne liée au transfert des ordures ménagères, mais chaque ligne baisse, ce qui signifie que l'effort est significatif à tous les niveaux, hors transfert des ordures ménagères.

M. DESERVETAZ : Si nous passons à l'évolution des effectifs permanents de la commune, après correction, on notera que différentes décisions concernant les choix de compétence de la commune (transfert SEL du CCAS à la commune), ces choix de gestion (transfert des services techniques du CCAS à la commune) ou les conséquences de la loi NOTRe (transfert à TPM du personnel du service Ordures ménagères ou du service Tourisme) expliquent en partie l'évolution de ces chiffres.

Ainsi, en 2015, 61 titulaires du SEL ou du personnel technique du CCAS sont transférés à la commune. En 2016, 39 salariés non titulaires en CDD du SEL sont titularisés dans la commune. En 2017, au 1^{er} janvier, 19 salariés du service Ordures ménagères et un salarié du service Tourisme sont transférés à TPM, soit 20 au total.

Pour permettre des comparaisons avec les années 2012, 2013, 2014 et afin de raisonner à périmètre constant, les chiffres des années 2015 à 2017 peuvent être corrigés.

Effectifs corrigés :

2015 : 1 087 salariés - 61 = 1026.

2016 : 1 106 – (61 + 39) = 1 006.

En 2017 : 1 078 – (61 + 39 - 20 transférés à TPM) = 998.

On rappellera enfin que, dans les effectifs ci-dessus, figurent chaque année, depuis 2014, 35 emplois d'avenir, dispositif permettant de recruter des jeunes en recherche d'emploi, pour une durée maximale de 3 ans, étant donné que nous sommes subventionnés à 75 % par l'Etat.

Les dépenses de personnel en 2016 sont de 47 577 000 €. En 2017 : 46 466 000 €, soit -2 %, mais une économie de 1 M€.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'attire l'attention de chacun une nouvelle fois : de mon point de vue, pendant des années encore, ce sera extrêmement compliqué. On corrige pour le débat, mais à chaque fois qu'il y aura un transfert, comparaison ne sera pas raison puisqu'il y aura des évolutions de ce type et que, à un moment donné, il faudra arrêter de donner des explications. Nous avons un « 1968 » chaque année. Les statisticiens savent que l'année 1968 avait été exclue des statistiques parce que c'était une année anormale. Là, nous n'avons que des années anormales du point de vue nombre de personnel puisqu'il y a des transferts. Nous avons pris l'initiative d'intégrer le SEL, d'en titulariser 30 personnes. Tout cela a perturbé les choses. Et cela continuera à être perturbé si, en janvier 2018, à titre d'exemple, la voirie passe à TPM, l'eau passe à TPM. Il y aura un transfert de personnel. Je ne suis pas de ceux qui diront que l'on a bien géré et baissé le personnel, il aura été baissé par transfert. Si l'on veut être objectif, il faut à chaque fois un peu corriger.

M. DESERVETAZ : Dépenses de fonctionnement :

L'augmentation des dépenses concernant les élus, en particulier sur le poste Formation : la loi du 31-03-15 prévoit qu'un minimum de 2 % des indemnités des élus soit consacré à la formation et que les sommes non dépensées soient reprises sur le budget suivant, ce qui vous explique cette augmentation des indemnités.

Contingents et participations obligatoire : il s'agit essentiellement de la baisse de la participation au SDIS (-120 000 €) due à une nouvelle méthode de calcul mise en place depuis 2015 qui se base sur le produit de la DGF totale et la population moyenne annuelle, qui reflète la spécificité touristique des communes.

Subventions aux associations : même niveau qu'en 2016, avec une diminution sur les mises à disposition du personnel, et le passage en prestations des subventions concernant les associations intervenant pour les NAPS.

M. LE DEPUTE-MAIRE : La réduction régulière des mises à disposition est une chose qui est souhaitable, mais qui est plus qu'un conseil, une quasi-injonction - on verra le rapport définitif - de la Chambre régionale des comptes. Parfois, des associations ont 6/7 personnes et, chaque fois qu'une personne part à la retraite, par exemple, elle n'est pas renouvelée, on voit comment éventuellement compenser.

M. DESERVETAZ : Subventions aux organismes publics : cela concerne l'augmentation de la participation au CCAS (+200 000 €).

Dans les divers, l'état des admissions en non-valeur est fourni en fin d'année. En revanche, une provision de 100 000 € est constituée pour y faire face. C'est pour cela que vous trouvez zéro en 2017, mais une provision de 100 000 € est provisionnée.

Recettes de fonctionnement :

Impôts et taxes :

Contributions directes : nous avons à peu près l'égalité.

Les produits des jeux : nous avons réalisé en 2016 pour 2 322 000 €.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Les impôts augmentent du fait de l'augmentation des taux et du fait de l'augmentation de la base. La base a augmenté parce qu'il y a plus de contribuables : ce n'est pas trop mal, c'est la dynamique de la commune. Elle augmente également parce qu'il y a, chaque année, au parlement, un vote sur une revalorisation de l'assiette. Mais, ce n'est pas la volonté de l'Etat d'augmenter les impôts, c'est un vote qui vient compenser l'inflation. Bien sûr, à l'heure actuelle, c'est très limité parce que l'inflation est très basse. Je crois que l'augmentation a été de peut-être 0,4 % cette année ; les années précédentes, elle était plus près de 1. Dans les années 70, ce devait être 15 % par an parce qu'il y avait une inflation galopante.

Je veux dire par là que ce n'est pas une baisse du pouvoir d'achat des personnes, c'est le maintien du pouvoir d'achat de la commune lié au taux d'inflation. En francs constants, cela n'a pas bougé.

M. DESERVETAZ : Les taxes diverses :

C'est le transfert de la taxe de séjour à TPM pour 1 450 000 €.

Les dotations : l'augmentation significative est liée au transfert des ordures ménagères avec le reversement de 4 627 000 € à la commune.

Les droits de mutation : 3,4 M€ réalisés en 2016.

Les recettes des taxes d'ordures ménagères sont à 0.

Les taux des contributions directes sont inchangés pour 2017, ils demeurent à 17,92 % pour la taxe d'habitation et à 23,74 % pour le foncier bâti. La moyenne nationale, en 2016, pour les communes de 50 000 à 70 000 habitants est respectivement de 20,75 % et de 24,23 %.

Détail des recettes de fonctionnement :

Dotations et participations : 13 356 230 €.

On voit la baisse importante de la DGF pour 2017 de 1 441 267 €.

La hausse des compensations fiscales, celle ci est due à la compensation versée par l'Etat, des bases de taxes d'habitation qui n'ont pas été imposées dans les rôles 2016, mais ont été exonérées du fait du rétablissement de la demi-part, des veuves.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pour que chacun en prenne bien la mesure, entre 2013 et 2017, la DGF a été pratiquement divisée par deux. Elle était de près de 14 millions.

Je ne porte pas de jugement, et je pense que la contribution des collectivités locales est normale, comme celle de l'Etat qui doit faire un effort complémentaire sur la sécurité sociale, mais c'est un choc très fort dans la mesure où ce n'est pas lissé. Nous avons donc un effort qui continue.

M. DESERVETAZ : On voit bien, à la page suivante, l'importance de la baisse de la DGF sur ces années-là. La perte cumulée est de 14,3 M€.

Equilibre financier : investissement.

On note, sur ce graphique, la part que représente l'autofinancement qui, après couverture du remboursement des emprunts, permet de financer une part importante des dépenses d'équipement.

Nous avons les grands projets, pour un montant de 24 M€.

Les grands projets d'aménagement urbains et littoraux pour 4,6 M€ : Clemenceau/Denis, le Musée des Cultures et du Paysage, la base nautique du port d'Hyères, la Maison du Commandant à Porquerolles, la protection du Tombolo Ouest, la promenade du front de mer, le Pôle d'échange multimodal quartier de la Gare, le site archéologique d'Olbia.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Chacun aura bien compris que, eu égard aux 4,67 M€, il s'agit, cette année, du départ de ces opérations et, parfois, de l'année des études.

M. DESERVETAZ : Valorisation et embellissement : 8,7 M€ (l'éclairage et la voirie : 3,7 M€, l'aménagement du centre ancien : 2,64 M€, la protection du littoral et aménagement des plages : 1 M€, l'aménagement des espaces verts : 700 000 €, et les acquisitions foncières : 670 000 €).

L'équipement de la commune : 1,7 M€

- l'équipement des services municipaux, véhicules, matériels, mobiliers : 1,5 M€,
- mobilier et matériel informatique pour les écoles : 178 000 €.

La valorisation du patrimoine immobilier : 3,1 M€ (bâtiments administratifs : 1 M€ ; bâtiments scolaires : 1 M€, aménagement Police municipale et Office de tourisme à Porquerolles : 300 000 €, rénovation entrée Forum du Casino : 410 000 € ; modernisation du complexe aquatique : 200 000 €, participation et rénovation crèche Tom Pouce : 200 000 €).

La sécurité et accessibilité : 3,6 M€ (lutte contre les inondations : 2,5 M€, sécurité : 600 000 €, aménagements pour les personnes à mobilité réduite : 500 000 €).

Valorisation du patrimoine culturel : 850 000 € (équipement site Olbia, Théâtre Denis, médiathèque).

Frais d'études : 1,1 M€ (OGS, ZAC Val des Rougières, déplacement Presqu'île de Giens, entrée Est).

La participation à la construction de logements sociaux : 210 000 €.

Les dépenses d'équipement se montent à 24 M€.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous avons souhaité qu'il y ait un extrait spécial sur la place Clemenceau-Denis pour que les choses soient les plus claires possibles. D'abord, on ne réalisera, en 2017, 2018 et peut-être début 2019, que ce qui concernera la place, le parking et le jardin Denis, et toutes les voies latérales.

Les deux tranches conditionnelles du bas, sans doute fin 2019 ou 2020, concernent la rue général de Gaulle et le haut de Gambetta, et Alphonse Denis jusqu'au carrefour Zérafa.

Pour ce qui est de la réalisation, j'attire votre attention sur les points suivants : il y a bien sûr le coût global de l'opération, mais, à l'intérieur, nous avons incorporé ce qui aurait dû, de toute façon, être fait pour les inondations puisque qu'il y a un gros bassin de rétention qui vient compléter ce qui a été fait à Paul Long et ce qui est actuellement fait pour Ferrari, qui doit améliorer de façon significative les problèmes de ruissellement boulevard Alphonse Denis, et en aval, du côté des Rougières.

Les petites structures seront données à des commerçants sous les ombragères, qui seront à leur charge directement ou indirectement.

Et, il y a enfin la dalle et l'ascenseur puisque le renforcement de la dalle est à 80 % lié à des problèmes de structure et à 20 % à un petit rechargement pour que la place soit moins en pente. Ce sera payé par un droit d'entrée lors de la DSP parking. De la même façon pour l'ascenseur, l'environnement esthétique sera réalisé dans le cadre naturel de Clemenceau-Denis, mais le fait d'avoir un accès aux personnes à mobilité réduite était une contrainte qui est répercutée dans le droit d'entrée de la DSP.

Pour avoir le véritable coût net de l'opération, il me semble que l'on peut utilement enlever ce qui relève des inondations, de la dalle et de l'ascenseur qui auraient dû être faits en tous les cas, et qui seront remboursés par le droit d'entrée parking, et les bâtiments de commerçants qui seront financés par leurs soins. Le coût net de l'opération, si l'on enlève ces choses-là se situe à 6,5 M€ hors taxes, maîtrise d'oeuvre incluse. C'est simplement pour qu'il y ait une appréciation claire de ce qui est fait.

M. DESERVETAZ : Nous passons au financement des équipements hors restes à réaliser.

Le financement des dépenses d'équipement se fait par des ressources définitives, à hauteur de 87 %. Celles-ci sont composées de subventions et des ressources propres (autofinancement, cessions, FCTVA), et par une prévision d'emprunt à hauteur de 13 %. L'importance de notre autofinancement, qui est de 15 M€, nous permettrait de ne pas recourir à l'emprunt.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si l'on avait voulu faire de l'affichage, on ne mettait pas l'emprunt, et on aurait 100 %.

M. DESERVETAZ : En sachant que, aux budgets 2015 et 2016, il n'y a pas eu d'emprunt.

Le financement des équipements, hors restes à réaliser : le graphique montre la part importante du virement à la section d'investissement (13,5 M€) dans les ressources définitives. Celle-ci est de 62 % contre 46 % au budget 2016, et 30 % au budget 2013. On voit bien l'amélioration des finances de la commune pour permettre cet autofinancement.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'ai un problème sur ce tableau : 7,29 en 2014 me paraît très haut par rapport à 8,5 en 2015.

M. DALMAS : C'est l'échelle des pourcentages, pas des valeurs.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est ce que l'on appelle l'autofinancement ou l'épargne de la commune qui vient alimenter les ressources définitives. Ce n'est pas trop mal. C'est mieux qu'en 2012.

M. DESERVETAZ : Financement des équipements : la courbe montre l'évolution du virement à la section d'investissement par rapport aux dépenses d'équipement. Les deux derniers graphiques démontrent une philosophie différente du financement des équipements depuis 2014. On voit bien la progression dans les dépenses et les virements à la section d'investissement.

La dette :

La capacité de désendettement, au 1^{er} janvier 2017, est de 4,68 années (encours/épargne brute). Bon équilibre entre les taux fixes, qui représentent 54 % de l'encours, et les taux variables à 46 %, étant donné que nous sommes toujours en négociation avec les prêteurs pour essayer de faire baisser ces taux qui sont en moyenne à 4,07 %.

Nous avons une très bonne capacité de désendettement (4,68 années), alors que le ratio de bonne santé financière doit être inférieur à 10 ans. Une dette équilibrée entre taux fixes et taux variables.

L'encours de la dette s'élève, au 1^{er} janvier 2017, à 28 705 000 €, soit 498 € par habitant. Il était de 31 143 000 € au 1^{er} janvier 2016, soit un flux négatif de 2 438 000 €.

L'effort communal :

Les courbes démontrent un effet de ciseau vertueux. En effet, malgré le désengagement financier de l'Etat et un accroissement des dépenses contraintes (rythmes scolaires, rénovation des carrières et rémunérations...), l'autofinancement est en nette progression.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est un effet de ciseaux qui, pour une fois, est positif.

Qui demande la parole ?

M. POLITI : Merci, Monsieur le Maire, pour cette présentation. Je vais, vous vous en doutez, apporter quelques remarques qui conditionneront la position de mon groupe lors du vote du budget.

Je ne reviendrai pas sur la date du vote, mais je trouve - je le répète - vraiment regrettable que l'on attende une période aussi tardive de l'année pour procéder au vote du budget.

A propos de fonctionnement, je voudrais saluer - une fois n'est pas coutume - l'effort de baisse des charges à caractère général. Baisse que vous avez estimée à 7 %, compte tenu des transferts de compétence, et que nous avons estimée à 5 %, mais nous ne sommes pas là pour chipoter.

Je veux aussi saluer le maintien du niveau des subventions aux associations, en rappelant toute la contribution que ces plus de mille associations hyéroises apportent dans la vie culturelle, dans la vie sociale et la vie sportive de notre commune.

En revanche, nous ne faisons pas la même analyse que vous concernant la question du personnel. Compte tenu des augmentations mécaniques et des transferts à TPM, en partant de 54 % des frais de fonctionnement en 2008, nous sommes passés à 48 % en 2014. Depuis 3 ans, nous considérons que nous ne sommes pas dans les mêmes proportions puisque, en 2015, nous étions à 52,26, en 2016 à 52,72 et, en 2017, nous atteignons 58,67 %, soit 10 points de plus par rapport à 2014. Ainsi, nous pouvons considérer que ces 58 % du budget de fonctionnement sont consacrés à des dépenses qui sont - vous serez d'accord avec moi – incompressibles, et cela se fait au détriment d'autres missions d'intérêt général ; je pense en particulier à la propreté de la ville.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si vous permettez, la propreté concerne deux choses : les marchés d'ordures ménagères, etc. qui sont transférés à TPM, et les hommes. Vous ne pouvez pas à la fois me dire qu'il y a trop de dépenses de personnel et pas assez de propreté. Si l'on réduisait encore, il n'y aurait plus de propreté du tout.

M. POLITI : Tout à fait. Ce sont des choix, on est bien d'accord. Je n'ai jamais dit qu'il fallait baisser le personnel, enfin certaines catégories de personnel. J'ai dit qu'il fallait baisser le personnel dans sa globalité, ce que je m'attachais à faire, à l'époque.

A propos d'épargne brute, là aussi, je pense que nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec votre analyse puisque là où j'avais entamé, en son temps puisque c'est à partir de 2012, un redressement de l'épargne brute sans augmenter les impôts, vous avez fait le choix de faire porter l'effort fiscal sur les contribuables. Et, curieusement, cette année, pas d'augmentation d'impôt et pas d'augmentation d'épargne brute. Comme quoi, il vous semble beaucoup plus facile de faire de la bonne gestion en envoyant la facture aux contribuables.

En matière d'investissement : 25 millions, c'est ambitieux, je dirais même étonnant lorsque l'on vous entend dire à qui veut l'entendre que la situation financière de la Ville était catastrophique.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je voulais dire qu'elle avait été parfaitement restaurée et que, désormais, elle s'est assainie. Vous avez mal entendu. On vous a mal rapporté mes derniers commentaires. Cela a beaucoup changé depuis 2014, il faut actualiser.

M. POLITI : J'ai très bien entendu.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cela s'est très bien amélioré.

M. POLITI : A propos d'investissement, pour revenir à nos moutons, c'est l'occasion pour moi de rappeler que les cessions immobilières réalisées en 2016 ont atteint un seuil qui n'a jamais été égalé dans l'histoire de notre commune.

Je voudrais rappeler que, à l'époque où vous siégiez dans l'opposition, c'était un procès que vous me faisiez régulièrement chaque année, lors des votes du budget.

Sur cet investissement, je reviendrai uniquement sur la requalification de la place Clemenceau. Je crois que nous sommes, dans cet hémicycle, tous d'accord pour dire que cette réfection était indispensable, nécessaire, mais pas telle que vous nous l'avez présentée, avec 6,5 M€ sans plus-value économique pour le commerce du centre-ville qui est moribond. Je pense que c'est beaucoup trop cher. Vous préférez conserver un parking de surface - je parle du parking Denis. Nous avons prévu de vendre l'emprise foncière pour la construction d'un parking souterrain avec, en surface, des locomotives commerciales capables de ramener les clients en centre-ville plutôt qu'ils ne partent Avenue 83. Le fruit de la vente des terrains aurait permis de financer la réfection de la place. J'espère, Monsieur le Maire, que les associations de commerçants et que les CIL vous aideront à faire évoluer ce projet capital pour notre centre-ville.

Voilà, en quelques mots, ce que nous voulions dire sur le budget 2017.

Ceci étant dit, par rapport à nos remarques, vous comprendrez, Monsieur le Maire, que nous voterons contre ce budget.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je voudrais, pour ne rien oublier, répondre directement. D'abord, je vous remercie d'avoir salué l'effort pour les charges à caractère général. Malheureusement, elles font baisser le dénominateur et augmenter le ratio.

Vous avez également observé que les subventions sont maintenues, au détail près de mises à disposition qui sont régulièrement apurées, pour que le personnel communal ait sa destination normale.

Sur l'épargne brute, je voudrais attirer votre attention. J'ai le tableau de l'épargne brute de 2012 à 2017. Est-ce que vous vous rappelez que, en 2012, l'épargne brute était à 835 000 € et l'épargne nette à -326 000 €. Ce qui signifie que l'on n'arrivait même pas à financer les amortissements. C'était une situation très difficile. C'est d'ailleurs celle qui a valu, après la connaissance du compte administratif 2013, à la direction des Finances publiques d'avoir une attention particulière. Cela s'est un peu amélioré en 2013 et 2014 pour les raisons que vous savez : nous avons fait une cure d'austérité en arrivant, en supprimant beaucoup de choses. Néanmoins, l'épargne brute 2013 : 4,2 M€, 2014 : 3,4 M€, 2015 : 6,4 M€, 2016 : 5,7 M€, 2017 : 6,1 M€. Que nous soyons critiqués sur l'épargne brute, alors que, véritablement, elle a été plus qu'améliorée, cela m'interroge.

Sur l'investissement, vous trouvez qu'il est important, mais, à partir du moment où nous pensons que cette restauration sera maintenue et poursuivie, je rappelle que le niveau des investissements que nous avons prévu n'est pas exorbitant. Je prends simplement les chiffres des années précédentes : en 2011, il était prévu en dépenses d'équipement 23,2 M€, en 2012 : 25,2 M€.

M. POLITI : Et réalisé ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous sommes dans la prévision. Vos taux de réalisation étaient beaucoup plus faibles. Je peux vous les dire d'ailleurs : 2011 : 23,2 M€ au budget, 14,9 M€ de réalisation- ce qui est normal, 65-70 % -, 2012 : 25,2 M€, 16,2 M€ de réalisation, 2013 : 30,8 M€, 23 M€ de réalisation. Quand nous, après 23, 25, 30, on arrive à proposer 24, je ne vois pas le caractère exorbitant puisque c'est en deçà de deux années et égal à la troisième. A partir du moment où la situation d'épargne est bien meilleure aujourd'hui, cela me paraît convenable.

Sur les cessions, vous dites que l'on bat des records. Je voudrais vous rappeler que nous battons le record de la réalisation de ce que vous aviez entamé et non réalisé. En 2015, il y a beaucoup de réalisations de cessions, c'est Kaufman & Broad et la place Joffre ; en 2014, le Riviera ; en 2015, le CFA. Sans parler de Kaufman & Broad qui s'est concrétisé après, pour le Riviera et le CFA, c'est notre majorité qui a trouvé des intervenants, et c'est pour cela qu'il y a eu une augmentation. Autrement, regardez ce qui se passe en 2017 : de façon scrupuleuse, nous n'avons mis en cessions et immobilisations que les baux emphytéotiques pour lesquels il y a un compromis. Demain, de nouvelles ventes devraient intervenir ou se débloquent, je pense au commissariat où l'on a une certitude, mais on n'a pas encore passé le compromis, donc on ne l'a pas mis, etc. Nous accuser d'avoir des cessions excessives, alors que nous n'avons fait que réaliser ce que vous souhaitiez et que, au budget 2017, nous mettons vraiment du light puisque l'on adopte le principe de sincérité budgétaire de ne mettre que ce qui a fait l'objet d'un compromis effectif, j'ai tendance à ne pas trop comprendre. Mais, je respecte.

Sur Clémenceau-Denis, vous aviez fait un autre choix, pas de problème. Je rappelle que ce choix, au-delà des effets positifs que vous en attendiez, consistait à vendre le patrimoine communal pour réaliser des parkings et les opérations de commerce.

M. POLITI : Comme on l'a fait pour Kaufman & Broad.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Tout à fait. C'est pour cela que je n'étais pas d'accord pour Kaufman & Broad, pour tout vous dire. Je pense que, quand on a un patrimoine communal en centre-ville, il vaut mieux le garder, l'animer et le décorer que le vendre pour des opérations immobilières. Il y avait, dans votre opération – je le respecte -, 11 000 mètres carrés prévus, moitié commerces, moitié logements. On est quand même sur le jardin Denis. Vous en attendiez des locomotives, on peut le concevoir. Mon analyse est différente : je crois que si nous avons des surfaces importantes, des surfaces de 500, 600, 700 mètres carrés qui étaient prévues, 5 500 mètres carrés de commerces, c'étaient une dizaine de commerces, c'est structurant, quand on voit la taille des commerces. J'aurais eu peur, pour ma part, qu'en venant se garer dans le parking souterrain, on remplisse le coffre et on s'en aille. Nous ne sommes pas en plein centre-ville, et cela aurait fait plus de concurrence que de complémentarité.

Nous avons fait le choix d'essayer de faire venir, sur la place Clemenceau, des commerces riverains qui peuvent être un restaurant, un glacier, un snack, etc., pour que cela devienne une sorte de coeur de la ville. Nous avons effectivement évité, compte tenu des analyses faites par notre maître d'œuvre, la création d'un parking souterrain puisque, sur l'opération Kaufman & Broad, on a obtenu 100 places de parking public qui n'étaient pas dans la dernière mouture. Donc, cela devrait fonctionner.

Il n'y a aucune infrastructure sur le parking Denis : si, dans 3, 4, 5 ans, il y avait nécessité, rien n'empêcherait de faire un parking souterrain. Mais, notre politique de revitalisation commerciale est d'essayer de réanimer la haute ville par le Circuit des Arts - je pense que tout le monde y est favorable. Je rappelle que nous aurons 35 boutiques mi-2018. De l'autre côté, on réanime Clemenceau-Denis. Et, prise en tenaille et réhabilitée elle aussi, dans la troisième et la quatrième tranches, les tranches optionnelles, la rue général de Gaulle qui sera réhabilitée. Nous pensons que c'est la bonne politique. C'est un choix qui peut ne pas être partagé, mais je respecte l'alternative. En tous les cas, de mon point de vue, c'est le bon choix.

Mme COLLIN : Lors du débat d'orientations budgétaires du 24 février, nous avons attiré votre attention sur l'impérieuse nécessité, non pas de maintenir comme vous le proposez, le taux de la fiscalité, mais de le baisser. Pour nous, ce maintien n'est pas satisfaisant. Pourquoi ? Il concourt, avec trois autres phénomènes, à amplifier de manière démesurée la pression fiscale.

En effet, le maintien du taux d'imposition de 2016 pérennise, en réalité, l'augmentation de ce taux chaque année, depuis 3 ans, et nous nous y sommes toujours opposés. Je rappelle qu'il s'est agi de +7,88 %, +3,8 %, +0,57 %, qui ont en fait servi à compenser la baisse de la dotation globale de fonctionnement allouée par l'Etat.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Un mot très amical pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté : nous sommes responsables des taux, il y a eu une augmentation de taux de 4,3 %, mais ensuite, vous parlez des augmentations globales des impôts, ce n'est pas pareil. S'il y a plus de monde, il y a plus d'impôts, etc. Les taux d'imposition ont augmenté de 4,3 % en 2015.

Mme COLLIN : Parallèlement à ceci, le taux d'abattement à la base a diminué de 15 % à 10 % pour la commune, en même temps qu'il a été supprimé par TPM, passant de 15 % à 0 %. Si bien que, par cet effet mécanique, TPM, qui se défend de toute hausse de taux, a réellement contribué à une augmentation conséquente.

Enfin, le Conseil départemental, dès sa réélection en 2015, n'a rien trouvé de plus urgent à faire que d'augmenter les impôts de 19,5 %, continuant d'ailleurs chaque année depuis.

Lorsqu'une commune, une communauté de communes et un département, tous de la même majorité politique – ceci dit en passant -, mais sans jamais se concerter sur ce sujet cependant brûlant, se livrent à ce que nous n'hésitons pas à qualifier d'acharnement, ce n'est même plus de l'inflation, mais de l'explosion fiscale.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il faut sortir de l'euro, c'est la seule solution.

Mme COLLIN : Oui, tout à fait. Et je ne parle pas du niveau national parce que ce serait trop long.

Soyons pragmatiques : les contribuables n'en peuvent plus, et il faut leur redonner du pouvoir d'achat et arrêter de les ponctionner. Même si un effort de maîtrise a été réalisé, tous vos ratios d'endettement, votre épargne nette, vos investissements et emprunts maîtrisés, ainsi que vos démonstrations de satisfecit, j'ai bien peur que les Hyérois n'en aient cure.

Ils veulent des mesures tangibles qui les amènent à ne plus se demander, tous les matins en se levant, comment ils vont pouvoir payer ce toujours plus d'impôts, taxes et contributions diverses, dans un contexte économique de plus en plus au bord de la rupture.

Baisser l'impôt, c'est ce que nous réclamions pour nos concitoyens, quitte à faire des choix plus drastiques en matière de grands travaux, et à privilégier l'utile plutôt que le prestigieux. Sans cette baisse, il est évident que nous voterons contre ce budget.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Un élément de réponse : je ne suis pas totalement comptable des décisions d'autres collectivités. Si nous étions totalement comptables ici des décisions d'autres collectivités, notamment de l'Etat, chaque fois qu'il augmenterait les impôts - ce qui est une pratique assez courante -, nous dirions : dans ces conditions, pour préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens, nous allons baisser les impôts locaux. Si la Région augmente, on va les baisser. Pareil pour le Département. A un moment donné, non seulement nous n'aurions plus de recettes fiscales pour faire tourner la commune, mais on subventionnerait les contribuables. Je crois que c'est une analyse qu'il faut un peu amender.

Vous évoquiez que nous avons réduit le taux d'abattement sur la taxe d'habitation, c'est vrai. Je vous signale qu'il reste toujours dans la moyenne de TPM, alors que beaucoup de communes l'ont supprimé. Tout le monde a des problèmes, et nous avons essayé de les amortir.

Vous dites qu'il faut donner du pouvoir d'achat et que les Hyérois n'ont cure - peut-être, avez-vous dit - des résultats que vous affichez. Je ne crois pas, les Hyérois sont intelligents, ils ne croient pas simplement que la poudre de perlimpinpin va changer la vie.

Ils comprennent que, pour qu'il y ait une situation convenable normale, assainie dans l'avenir, il y a parfois des efforts à faire. Je ne fais allusion à aucun débat qui pourrait avoir lieu dans les semaines à venir, mais bien entendu, avant de récolter, il faut un peu semer. Quand on est en difficulté, des efforts sont à réaliser. Nous les avons réalisés. Aujourd'hui, chacun doit se réjouir, me semble-t-il, qu'ils aient porté leurs fruits. Et je peux penser qu'en maintenant cette responsabilité de gestion, nous pourrions peut-être vous faire honneur dans un an, deux ans, trois ans, quatre ans, en baissant les taux d'imposition. Aujourd'hui, ce serait totalement irresponsable, d'autant plus que, comme nous l'avons souligné, ils restent significativement inférieurs à la moyenne des villes de 50 000 à 70 000 habitants.

Quant à l'utile et au prestigieux, c'est une question de regard. Je vais prendre un exemple : est-ce que la restauration du kiosque place Gabriel Péri est de l'utile ou du prestigieux ? Je crois que c'est utile du point de vue de l'âme hyéroise, parce que cela fait plaisir aux gens, parce que l'on va y faire des manifestations, parce que l'on risque un peu de tirer des activités vers l'avenue des Iles d'or. Prestigieux ? Si Raoul Dufy a fait un tableau où il y avait le kiosque, je m'en réjouis.

Est-ce que l'aménagement de Clemenceau-Denis est utile ou prestigieux ? J'espère qu'il sera très prestigieux. La signature d'un architecte comme Ricciotti et ce qu'il nous a présenté me conduit à penser benoîtement que l'on viendra voir cette place parce qu'elle sera magnifique. Comme quand vous allez à Paris, vous avez la place des Vosges, quand vous allez à Sienne, vous allez voir la place. Ce sera un élément d'attraction. Mais, vous avez tout à fait raison : il fallait que ce soit aussi un moyen de développer l'activité. Il faut que les gens y aillent non seulement pour regarder, mais pour y boire un pot, s'y restaurer, etc. D'où la présence de l'Office du Commerce, d'une présentation des artisans d'art, de la présence de trois, quatre ou cinq, on verra bien, mais nous avons déjà de nombreuses demandes de commerçants riverains, restaurants ou glaciers, qui veulent s'y installer. C'est cette vie sous les ombragères qui permettra, me semble-t-il, avec la dimension ludique (le carrousel, les jeux d'enfants), de donner un peu de sang à ce cœur qui avait cessé de battre. Je respecte ce que vous dites, mais je voulais que l'on ne se trompe pas sur nos intentions.

Mme COLLIN : Je ne parlais pas du projet de Clemenceau-Denis, je voulais parler du musée de la Banque et de la promenade du front de mer qui pouvaient attendre.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le musée de la Banque, c'est exactement la même chose : soit on préfère avoir un bâtiment un peu sale et inoccupé, soit, quel que soit le choix que l'on fait - certains voulaient y faire un CIAP, il aura lieu - un espace qui permette à la fois d'accueillir le musée hyérois et un espace d'expositions contemporaines. C'est un choix. Mais, ne rien faire, c'est renoncer. Nous ne renonçons pas, et nous pensons que la vocation culturelle d'Hyères doit s'affirmer.

Permettez-moi de vous dire qu'une enquête a été faite par l'office de tourisme demandant aux touristes : « Pourquoi êtes-vous venus à Hyères ? Qu'est-ce qui vous a plu à Hyères ? ». J'ai été frappé que la dimension culturelle et patrimoniale soit à égalité avec les dimensions nautiques ou environnementales. Il faut se persuader de plus en plus que ce parcours initiatique fabuleux que nous avons à partir de Clemenceau, République, Templiers, Saint-Paul, Château, Noailles, personne ne l'a. Ce n'est pas simplement pour se faire plaisir de le dire, c'est parce qu'il faut le mettre en musique pour pouvoir en profiter.

M. SEEMULLER : Nous avons eu l'occasion de débattre lors des orientations budgétaires, et on retrouve bien entendu, dans le Budget primitif, l'essentiel de la traduction de votre volonté politique.

Il y a, comme toujours, des aspects de lumière et d'ombre. Sur les aspects de lumière, l'endettement est toujours maîtrisé, c'est une bonne chose. L'épargne est reconstituée par la fiscalité, c'était nécessaire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas uniquement, Monsieur SEEMULLER.

M. SEEMULLER : Vous allez me laisser parler ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est bien l'échange. Ce n'est pas vrai. Je vous dis « pas uniquement par la fiscalité ». Il n'y a pas eu de changement de fiscalité et il y a une baisse de toutes les dépenses, donc ce n'est pas uniquement par la fiscalité.

M. SEEMULLER : L'effort sur les associations est maintenu, et je soutiens ce qu'a dit Monsieur POLITI, c'est réellement une grande richesse dans cette ville, et il faut maintenir la capacité des associations d'animer la ville. Et, bien entendu, les efforts faits par l'ensemble du personnel sur les charges à caractère général et les dépenses de personnel sur lesquelles je vais revenir.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Sous l'autorité du maire. Ils ne m'ont pas violé pour faire des économies.

M. SEEMULLER : Qui pourrait l'oublier ?

En revanche, et c'est intéressant parce que vous avez utilisé le ratio sur l'endettement qui met en valeur la ville, mais vous n'utilisez pas ce même ratio dans la fameuse page 5 du document du Budget primitif qui souligne trois points d'inquiétude. J'y reviens, on l'a dit les uns et les autres.

La question de la fiscalité est fondamentale parce qu'elle touche au pouvoir d'achat. Vous le savez, notre ville est très contrastée : une grande partie de la population est en train réellement d'entrer dans la paupérisation.

Quand vous êtes retraité, que vos retraites n'augmentent pas et que la fiscalité augmente, vous prenez de plein fouet une baisse de votre pouvoir d'achat qui n'est même plus du pouvoir d'achat, qui est d'aller à l'essentiel. On ne peut pas passer à côté de cette oppression majeure parce que cela touche réellement notre environnement. Notre ville, qui a une image superbe de patrimoine, touristique, vit aujourd'hui des drames de l'intérieur. Nous avons cette responsabilité politique de trouver des bonnes réponses.

La fiscalité a été augmentée pas seulement par notre collectivité. Et, lorsque l'on est conseiller régional, départemental, communautaire, on vote et on prend des décisions, et lorsque le Département augmente, je suis navré de le dire, nos conseillers départementaux ont voté cette augmentation, et donc ils sont solidaires de cette majorité. A chaque fois que l'on augmentera la fiscalité, il faut avoir en tête ce que cela représente pour chacun d'entre nous, en particulier pour les plus exposés. Je sais que je ne fais pas plaisir à tout le monde, mais il faut que l'on se dise les choses, au moins c'est clair.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ma réponse ne vous fera pas plaisir, donc vous pouvez y aller.

M. SEEMULLER : Sur ce sujet, je vous renvoie, puisque j'ai maintenant un peu d'intérêt à quelques communes qui nous entourent, à la rigueur budgétaire imposée par les Villes de La Garde, de La Crau, de La Londe qui, sur ce terrain-là en tout cas, font des efforts importants et arrivent aussi à résoudre cette équation très complexe qu'est le budget communal dans la situation que nous connaissons.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Monsieur MASSON sera sensible à votre hommage.

M. SEEMULLER : J'en suis certain.

Deuxième sujet : la question est mécanique, les dépenses de personnel sur les dépenses de fonctionnement. Nous sommes à 58 %, c'est une préoccupation. Elle se traduit par le fait que l'on est dans des transferts, mais si l'on ne transfère pas aussi l'ensemble des charges et des moyens que constitue le personnel, on va très vite se retrouver dans une impossibilité de marge de manœuvre. A 58 %, on est très près des 60 %, ce qui signifie que le budget est quasiment complètement consommé, que les moyens n'ont pas été tous transférés, et qu'allons-nous faire avec les moyens qui nous restent ? C'est un champ de préoccupations qui s'ouvre dans le débat de la Métropole. J'ai vu dans le journal - et j'en suis ravi - que le 1^{er} janvier 2018, nous rentrerons dans le périmètre de la Métropole. Mais, avec quels moyens, quelles compétences et quelle capacité de peser, en tant que ville, s'il ne nous reste plus qu'à payer, malheureusement, le personnel qui n'aura pas été muté ?

Troisième réflexion qui n'est pas polémique car je pense qu'elle est à partager : la DGF/population, 133 € par Hyérois pour 309 € pour la moyenne. On voit bien que l'on a un problème de ressources dans cette ville. Notre ville, qui a deux quartiers qui rentrent dans le cadre de la Politique de la ville (le centre-ville et le Val des Rougières), continue d'être handicapée par une DGF beaucoup plus faible, voire moitié plus faible que les autres villes de la même strate. Il y a là une problématique de caractère national sur laquelle il faut se pencher parce que c'est une ville très étendue, qui a des besoins en matière de services publics importants. Je parle de la pertinence des dotations qui nous sont affectées, pas de la baisse des dotations de l'Etat.

Je répète : une fiscalité trop lourde, qu'on le veuille ou non, et elle va encore augmenter cette année - je suis navré de le dire - de 1.4 sur la taxe foncière.

M. LE DEPUTE-MAIRE : On ne peut pas faire autrement.

M. SEEMULLER : Je n'en sais rien.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est votre gouvernement qui dit qu'il faut augmenter de 1 %.

M. SEEMULLER : Il faut dire la vérité aux Hyérois : la taxe foncière va augmenter de 1.4.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il faut dire à cause de qui aussi.

M. SEEMULLER : Sur les dépenses de personnel, nous attendons avec impatience le rapport sur le CCAS. Nous aurions aimé l'avoir avant parce que c'est quand même 10 % des dépenses, et c'est un très gros enjeu. Nous l'avons évoqué, et je vous ai posé une question à cet égard.

Enfin, sur les investissements, ils sont très importants, très significatifs. Je crois que c'est la somme la plus importante que l'on ait engagée depuis une dizaine d'années.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je viens de dire le contraire. Ou alors, vous ne m'écoutez pas quand je parle.

M. SEEMULLER : Regardez le tableau du montant des investissements !

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ne me dites pas cela ! Je viens de les donner à l'instant.

M. SEEMULLER : Faites la comparaison ! Est-ce que l'on peut voir l'ensemble des budgets d'investissement ? Il y avait un tableau comparatif sur plusieurs années.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est le financement des équipements, hors restes à réaliser.

Je vais remonter beaucoup plus loin. Au budget total, les taux de réalisation n'étant pas toujours ce que l'on peut espérer :

2002 : 22 M€.

2003 : 22 M€.

2004 : 24 M€.

2005 : 27 M€.

2006 : 26 M€.

2007 : 22 M€.

2008 : 21 M€.

2009 : 23 M€.

2010 : 25 M€.

2011 : 24 M€.

2012 : 25 M€.

2013 : 31 M€.

2014 : 20 M€.

2015 : 25 M€.

2016 : 28 M€.

2017 : 24 M€.

M. SEEMULLER : C'est quand même un budget très significatif.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il est significatif, mais ce n'est pas le plus haut de l'histoire d'Hyères.

M. SEEMULLER : C'est sa répartition qui m'interroge. Il y a des priorités évidentes (les inondations), des priorités qu'il faudrait accentuer (la voirie, l'état de la ville, en particulier la propreté, les dépenses d'équipement pour améliorer l'image de la ville). C'est un vrai sujet.

Troisième sujet : le logement. J'observe les 210 000 € de participation à la construction de logements sociaux.

Autre sujet : les infrastructures qui me paraissent importantes place Clemenceau et la gare, que l'on n'oublie pas, qui est un élément majeur.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce sont des études pour la gare. On ne peut pas mettre 10 millions d'investissement, alors que les études vont durer un an.

M. SEEMULLER : Je vous dis que cela me paraît être les priorités. Quand vous refaites la place Clemenceau, je ne dis pas que c'est mal, je dis au contraire que c'est vital. Lorsque vous engagez des études sur la réorganisation de la gare, je dis que c'est vital et que l'on aurait dû le faire depuis 15 ans.

Aujourd'hui, quand on regarde les éléments qui structurent la ville, nos infrastructures ne sont pas à la hauteur de nos ambitions. Vous travaillez sur la gare, c'est très bien, faisons-le. Mais, il y a des dépenses d'investissement qui ne nous paraissent pas pertinentes. Le musée : pas simplement parce que c'est la commune qui l'assume, je pense qu'une autre collectivité, TPM ou la Métropole, aurait très bien pu le faire à notre place, et ce bord de mer qui est un trait de mer qui se trouve extrêmement exposé.

Nous allons quand même mettre 3 millions dans la promenade du front de mer : je ne suis pas sûr que, au regard de ce que représente l'argent public aujourd'hui, ce soit une nécessité. J'en arrête là, c'est votre opinion, vous allez me répondre.

Dernier élément, et c'est un vrai sujet : lorsque vous allez engager les travaux de la place Clemenceau, pendant deux ans, et que, dans le même temps, on continue d'ouvrir des grandes surfaces (Grand Frais après l'Avenue 83), on met nos commerçants dans une situation impossible.

Je vous demande - et je me tourne vers mes collègues parce que c'est un sujet majeur, c'est un défi : comment faire que, pendant ces deux ans, on puisse sauver les commerces de centre-ville parce qu'il sont dans une exposition au drame qui est totale ?

Il faut reprendre les questions de la desserte et des parkings. Je vous avais indiqué un certain nombre de nécessités de transfert des navettes sur ces lieux d'animations continues, tout ce qui est fait, mais nous sommes là sur un vrai sujet parce que, pendant deux ans, on va fermer la ville.

Je conclurai mon exposé par la Métropole : qu'est-ce que cela va signifier pour nous ? Est-ce le dernier budget sous cette forme-là ? Cela mérite en tout cas, et je vous en remercie, de reprendre d'urgence le travail engagé avec Monsieur CARRASSAN, pour se redéfinir dans cet ensemble qui est à la fois un avenir et une vraie contrainte.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je ne reviens pas sur les compliments sur l'endettement, l'épargne reconstituée et les économies que vous avez indiquées.

Sur le pouvoir d'achat du citoyen, vous admettez avec moi que les impôts nationaux sont plus cruels que les impôts locaux, et que la fiscalité des collectivités subit aussi la baisse de la DGF.

M. SEEMULLER : Les impôts ont baissé pour les plus bas revenus.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est un élément de campagne ? Mais, pour la fiscalité des Départements ou des Régions, je vous signale qu'ils connaissent eux aussi une baisse fondamentale de la DGF et que, à un moment donné, ils sont bien obligés d'essayer de vivre. Quand on leur demande d'assurer l'APA, les services sociaux, etc. qui sont de plus en plus sollicités, et qu'on leur coupe de 10 M€ la DGF, soit ils laissent les gens dans la rue et il n'y a plus de service social, soit ils sont obligés d'augmenter les impôts. Je ne rentre pas dans la qualité de la gestion de x ou de y, je dis qu'il faut avoir une vision globale.

Sur les dépenses de personnel, vous avez dit quelque chose qui, à mon avis, emporté par votre élan, est contradictoire avec votre raisonnement. Voulez-vous me rappeler ce que vous avez dit pour le ratio ?

M. SEEMULLER : Si le ratio bouge uniquement au dénominateur et pas au numérateur, cela signifie que l'on n'a pas transféré l'ensemble des charges.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le drame est qu'on les a transférées. C'est pour cela que le dénominateur bouge tellement que cela fait exploser. Au dénominateur, on a transféré 10 à 12 millions, alors qu'en haut, il n'y a que 1 million transféré. Nous avons transféré tous les marchés. Dans le transfert des ordures ménagères, le personnel représente 1 million, ce n'est rien, c'est 20 personnes. Alors que tous les marchés représentent pratiquement 10 millions. Et, comme on a transféré la totalité, cela a fait baisser significativement les dépenses de fonctionnement globales, et c'est cela qui fait exploser. C'est le contraire de ce que vous souhaitiez indiquer, me semble-t-il.

M. SEEMULLER : L'année prochaine, avec les transferts qui sont annoncés, ce n'est pas...

M. LE DEPUTE-MAIRE : A la limite, quand nous aurons évolué culturellement, ce ne sera pas grave d'avoir 60 ou 65 % parce que les missions seront prises par d'autres. Mais, quand on va transférer la voirie, on ne va pas transférer 15 ou 20 personnes, mais tous les marchés de la voirie, c'est-à-dire des sommes de 5 à 10 M€.

M. SEEMULLER : Je vous suivrais volontiers si l'on ne se mettait pas en comparaison des autres collectivités qui sont moins élevées que nous.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Elles le seront. En tous les cas, je peux vous dire que si vous prenez toutes les collectivités de TPM - et je demande peut-être à nos services financiers de le faire, quand on le connaîtra -, elles vont voir une augmentation des charges de personnel mécaniquement parce que, elles aussi, ont transféré le personnel. En outre, peut-être que, nous, nous en souffrons encore plus parce que, comme nous avons fait baisser les charges à caractère général, notre vertu est mal récompensée : le ratio baisse. Si on les fait encore baisser, le ratio augmente. Le personnel, c'est quasi incompressible : celui qui reste, il faut l'optimiser, le valoriser, il ne faut pas peut-être, si l'on réduit, remplacer tout le personnel parce qu'il faut le maîtriser. Mais, qu'on ne s'auto-sanctionne plus en parlant du taux : si, chaque fois qu'il y a une autre dépense que l'on diminue en bas parce qu'il y avait du gaspillage de notre part, cela fait monter le rapport, tant mieux. Nous sommes un peu dans le paradoxe. Je crois qu'il faut changer la culture.

Ensuite, sur les centres commerciaux, vous parliez de Grands Frais. A plusieurs reprises, Monsieur POLITI a refusé le permis. Simplement, il y a eu deux ou trois arrêts administratifs du Conseil d'Etat et de la Chambre régionale qui nous ont dit : maintenant, si vous ne le délivrez pas puisqu'il nous paraît légal, vous avez 1 500 € d'astreinte par jour ; nous l'avons délivré.

M. POLITI : Il me semble, en vous écoutant, que cela signifierait qu'un maire n'a pas le pouvoir dans sa commune de refuser l'implantation d'une grande surface, sous prétexte que le terrain et les problèmes en matière d'urbanisme sont résolus. Je ne suis pas d'accord.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous pouvez changer la loi. Mais si, à un moment donné, un permis est déposé – il l'a été sous votre mandature -, et s'il remplit toute la réglementation, un maire n'a pas le droit aujourd'hui de l'opportunité. Ce n'est pas un prince. Ou alors, il faut qu'il change le PLU pour interdire l'implantation. Mais, comme il ne l'a pas fait, à un moment donné il faut obtempérer. Pour les centres commerciaux, si quelqu'un a réduit les possibilités d'expansion dans la commune, c'est votre serviteur. Les 6 000 mètres dont on parlait sur Clemenceau, vous ne les voyez pas. Les 17 000 mètres carrés de Retail Park au Roubaud, vous ne les voyez pas.

M. POLITI : Vous savez pertinemment que ce n'était pas vrai. L'aménagement de cette zone dépend de TPM en matière économique. Vous ne pouvez pas dire que j'avais comme projet ce Retail Park dont je ne connaissais même pas le nom.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je ne sais pas qui avait le projet, mais il y en avait un.

M. POLITI : Monsieur RITONDALE aussi en avait, mais jamais rien n'est sorti.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je renvoie aux articles de Var Matin, à vos déclarations, peu importe. Il y a eu un projet, je ne sais pas si c'était TPM ou la Mairie, de 17 000 mètres carrés, ZAC du Roubaud, et je crois me rappeler que certains, dont je faisais partie, sont montés au créneau pour qu'il ne se réalise pas. C'est peut-être TPM qui est responsable, mais c'est toute l'importance de l'influence d'un maire dans TPM pour dire d'aller le faire ailleurs.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, il faut assumer aujourd'hui la situation qui est celle du périmètre de TPM, dont l'accumulation des centres commerciaux a déséquilibré complètement le rapport. Il y a une politique d'aménagement décidée par des élus et, aujourd'hui, nous la payons cash.

M. LE DEPUTE-MAIRE : D'accord ! Ne passez pas d'une cible à une autre. L'Avenue 83 ne me plaît pas, et je n'en veux pas à Hyères. Mais, si j'avais le pouvoir d'interdire tout ce qui est fait dans la périphérie... Je vous donne un exemple : je n'étais pas favorable à un hypermarché en frontière d'Hyères, à La Londe, je l'ai dit. D'autres étaient favorables. Pour moi, cela déséquilibrait, sur l'est de la commune, l'activité commerciale. Voilà mes actions.

M. POLITI : Et vous croyez que Grand Frais va favoriser le développement du commerce du quartier de la Gare ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non, Monsieur. Vous auriez dû modifier le PLU pour leur interdire de s'implanter.

M. POLITI : Rappelez-vous : le permis avait été refusé parce que le Conseil général de l'époque était intervenu en expliquant que la sortie des véhicules était dangereuse. Et je continue à le penser.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je demande à chacun de lire les attendus du Tribunal administratif, du Conseil d'Etat, de la Chambre régionale, de telle façon que l'on voie les raisons, qui n'étaient pas pertinentes à leurs yeux, de refuser le permis, et les raisons pour lesquelles nous avons été obligés de le délivrer parce que c'est une obligation financière.

Monsieur SEEMULLER, sur un point parce que je sais que vous y êtes attaché comme moi, vous avez dit qu'il y avait deux quartiers Politique de la ville, moi je regrette qu'il n'y en ait pas trois. Et ce n'est pas moi qui ai supprimé le quartier des Maurels. Et je peux vous dire que cela a été vraiment ennuyeux, pour le moins. Ce n'est pas moi qui ai supprimé la ZEP d'Excelsior. Quelles que soient les futures majorités, il faudra faire très attention de ne pas faire des économies sur ce genre de chose parce que l'on alimente les difficultés.

Mes chers collègues, chacun s'est exprimé, je respecte tous les points de vue, mais ma seule préoccupation est que mon point de vue soit compris. Je vais donc vous demander de délibérer sur ce projet de budget.

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

13 CONTRE : M. POLITI, Mme TROPINI, M. PELLEGRINO, Mme ANFONSI, M. DONZEL, M. FALLOT, M. FELTEN, M. KBAIER, Mme COLLIN, M. COLLET, M. EYNARD-TOMATIS, M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA.

Parfois, j'aimerais m'effacer pour laisser la place, pour voir ce que cela donnerait. C'est extraordinaire ! Je le dis avec gentillesse. Qu'il y ait des choix alternatifs d'opportunité, on peut me dire « vous n'avez rien à faire sur la place Clemenceau, il faudrait au contraire faire autre chose », c'est un choix politique respectable. « Vous n'avez rien à faire sur la promenade en bord de mer », d'autres disent « c'est une priorité de donner cette image et de permettre une continuité entre le port et l'Aiguade ». Ce sont des choix. Mais, en termes de dévolution budgétaire, financière de la commune, cela m'interroge un peu plus. Je voulais le dire, ce sera mon dernier mot.

(Monsieur le Maire quitte l'hémicycle. Monsieur ROUX préside)

AFFAIRE N° 5 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port d'Hyères-les-Palmiers – Reprise anticipée des résultats – Exercice 2017

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTÉE PAR 43 VOIX

2 ABSTENTIONS : M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA

AFFAIRE N° 6 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port d'Hyères (Saint-Pierre) – Provisions pour gros entretien à répartir sur plusieurs exercices. Prolongation d'une année

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTÉE PAR 43 VOIX

2 ABSTENTIONS : M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA

M. DESERVETAZ : Si vous le voulez bien, nous allons parler du budget des quatre ports. Ils sont conformes au débat d'orientations budgétaires du 20 février dernier :

- Intégration des résultats de l'exercice précédent.
- Effort sur les charges de gestion et de personnel.
- Augmentation très modérée des tarifs de 1 %, sans variation en 2016.
- Recherche de ressources supplémentaires.
- Investissement maintenu, avec un financement assuré en grande partie par des fonds propres.
- Niveau d'autofinancement suffisant permettant d'envisager d'exclure le recours à l'emprunt.
- L'endettement est maîtrisé.
- La capacité de désendettement est toujours inférieure au seuil critique.

AFFAIRE N° 7 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port d'Hyères-les-Palmiers – Budget primitif – Exercice 2017

Exploitation :

- Effort sur les charges à caractère général.
- Augmentation modérée des charges de personnel (GVT, recrutement d'un responsable à la zone d'activité).
- Stabilité des charges de gestion courante.
- Recherche de ressources supplémentaires (création de nouveaux postes d'amarrage au troisième bassin, réorganisation des postes professionnels).
- Recettes du centre commercial du nautisme en année pleine.

Investissement :

- Dépenses d'équipement à hauteur de 2 866 000 €, comprenant la rénovation du centre commercial du nautisme, les travaux de la jetée Est du troisième bassin, l'acquisition d'un travelift, la création et la rénovation de sanitaires, études « Port Propre » et terrain des Ourlèdes.
- Le financement de ces dépenses sera assuré par des fonds propres, avec la vente des éléments d'actifs (bâtiment Les Voiliers et travelift) permettant un autofinancement en évitant d'emprunter.
- L'encours de la dette au 1^{er} janvier s'élève à 7 985 105 €, avec 11 emprunts : 8 à taux fixe et 3 à taux variable.

(Retour de Monsieur le Maire)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ?

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 8 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port de l'Ayguade –
Reprise anticipée des résultats – Exercice 2017**

**AFFAIRE N° 9 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port de l'Ayguade –
Budget primitif – Exercice 2017**

M. DESERVETAZ : Dans le Budget primitif, il convient d'inscrire une prévision d'affectation, au compte 1068, de 62 858,84 € et d'affecter le résultat net de fonctionnement, ligne 002, pour 50 037,10 €.

Exploitation

- Stabilité des dépenses de gestion et de personnel.
- Diminution des recettes (remplissage partiel du quai Borgetto)

Investissement :

- Dépenses d'équipement à hauteur de 237 700 €, comprenant des frais d'études (Port Propre et ensablement de la passe d'entrée du port), la réfection du quai Borgetto, la rénovation des mouillages...
- Le financement de ces dépenses sera assuré par une prévision d'emprunt de 37 000 €.
- L'encours de la dette au 1^{er} janvier s'élève à 192 508 €, avec quatre emprunts (trois à taux fixe et un à taux variable).
- Taux moyen de la dette : 3,31 %, avec une durée résiduelle de 8 ans.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ?

**ADOPTÉES PAR 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 10 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port de La Capte –
Reprise anticipée des résultats – Exercice 2017**

**AFFAIRE N° 11 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port de La Capte –
Budget primitif – Exercice 2017**

M. DESERVETAZ : Avec la reprise des provisions dont vous avez la documentation :

Exploitation :

- Effort de gestion permettant de maîtriser les dépenses.
- Augmentation des charges à caractère général (régularisation taxe foncière 2015 et paiement de la taxe foncière 2017).
- Progression de l'impôt sur les bénéfices, car résultat excédentaire plus important.
- Légère évolution des recettes.

Investissement :

- Dépenses d'équipement à hauteur de 118 600 €, comprenant des frais d'études (Port Propre et entrée du port) et des travaux de recalibrage.
- Dépenses autofinancées, pas de recours à l'emprunt.
- L'encours de la dette s'élève à 510 238 €, avec huit emprunts (six à taux fixe et deux à taux variable).
- Taux moyen de la dette : 2,78 %, avec une durée résiduelle de 8 ans.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ?

**ADOPTÉES PAR 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 12 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port Auguier –
Reprise anticipée des résultats – Exercice 2017**

**AFFAIRE N° 13 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Port Auguier –
Budget primitif – Exercice 2017**

M. DESERVETAZ : Toujours avec la reprise des prévisions d'affectation

Exploitation :

- Maîtrise des dépenses avec néanmoins une augmentation des charges à caractère général (régularisation de la taxe foncière 2015 et paiement de la taxe foncière 2017).
- Stabilité des charges de personnel.
- Progression de l'impôt sur les bénéfices car résultat excédentaire plus important.
- Recettes en augmentation.

Investissement :

- Dépenses d'équipement à hauteur de 157 000 €, avec des frais d'études (Port Propre) et des travaux de recalibrage et de rénovation de mouillages.
- Dépenses autofinancées. Pas de recours à l'emprunt.
- L'encours de la dette s'élève 202 267 €, avec cinq emprunts à taux fixe.
- Taux moyen de la dette : 2,90 %, avec une durée de vie de 7 ans.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ?

M. DONZEL : Monsieur le Maire, en regardant le cas du port Auguier, nous sommes dans un statut qui est celui de tous les ports de la ville, et qui entraîne une imposition. Lors de la commission des finances, nous avons été avertis qu'il y avait un excédent budgétaire d'un côté, et qu'il allait y avoir une augmentation de l'imposition. On vient de nous confirmer que cette augmentation de l'imposition fait que l'on passe de 7 700 € d'imposition en 2016 à de l'ordre de 16 000 € en 2017, si je ne me suis pas trompé. Je voulais vous poser deux ou trois petites questions concernant ce changement de statut et la position.

D'abord, est-ce que je ne me suis pas trompé ? Est-ce bien 16 000 € en 2017 ?

D'autre part, est-ce que, lorsque l'on a une participation trop importante des usagers, qui s'est traduite par quelque chose comme 100 000 € de supplément non utilisé, donc reportable, cette participation plus élevée des usagers entraîne obligatoirement une augmentation de l'imposition ? C'est-à-dire est-ce que l'on n'a pas créé, en quelque sorte, en demandant plus que ce qu'il le fallait, une imposition alourdie et peut-être inutile ? Comment calculer cette imposition ? Et, surtout, est-ce que l'on peut faire quelque chose pour que cela ne se reproduise pas ? Est-ce que l'on peut diminuer, par notre mode de gestion, le fait que l'on n'ait pas une imposition supplémentaire par rapport à ce que l'on devrait avoir normalement ?

M. DESERVETAZ : Le problème est que les ports sont maintenant assujettis à l'impôt sur les sociétés dans le droit privé, et ils paient 33 % sur les bénéfices qu'ils dégagent. Or, l'intégration a fait que le fisc s'était trompé sur la taxe foncière, il l'avait minorée, et ils l'ont rajoutée cette année, on a fait plus de bénéfice, et nous avons payé plus d'impôt. Mais, si vous n'avez pas de bénéfice, vous ne pouvez plus investir. Nous sommes tombés dans la comptabilité de droit commun.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce que dit Monsieur DONZEL est intéressant : il y a un chemin de crête à trouver au niveau des profits nécessaires pour investir, mais en pondérant du fait que, désormais, ils sont imposés.

M. DONZEL : Absolument. Cela me saute aux yeux sur ce budget là ; c'est moins vrai pour les autres.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous sommes dans une mécanique compliquée parce que l'on ne peut pas annihiler toute capacité d'autofinancement, mais nous savons que, quand on la met en œuvre, c'est un avantage pour l'Etat.

M. DESERVETAZ : Je reviens au port d'Hyères : quand on demande une provision de 200 000 €, si on ne l'avait pas accordée, on aurait payé 33 % d'impôt.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cette précision intéressante apportée, je soumetts la délibération au vote.

**ADOPTÉES PAR 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 14 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – EAU – Reprise
anticipée des résultats – Exercice 2017**

**AFFAIRE N° 15 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – EAU – Budget
primitif – Exercice 2017**

M. DESERVETAZ : Dans le Budget primitif, il convient d'inscrire le résultat de fonctionnement pour 968 318,56 €. L'affectation au compte 1068 n'est pas nécessaire, le besoin de financement des restes à réaliser étant couvert par le résultat excédentaire d'investissement.

Le service de distribution d'eau potable présente, compte tenu de sa nature et de son financement, un caractère industriel et commercial.

Sa comptabilité doit permettre de déterminer le coût du service et assurer son équilibre.

Ce service est géré sous forme d'affermage :

- La commune assure les investissements nécessaires (travaux de renforcement et d'extension, voir chapitre 7 du contrat d'affermage) couverts par une surtaxe.
- Le fermier supporte les frais d'exploitation et d'entretien courants.

Exploitation : 2 306 411,56 €.

- Deux dépenses importantes :
 - Transports d'eau sur Porquerolles : 250 000 €.
 - Redevance de prélèvement à l'Agence de l'Eau : 400 000 €.
- Autofinancement (composé du virement à la section d'investissement et de la dotation aux amortissements) : 1 400 000 €, qui permettra de financer en partie les dépenses d'équipement.
- La surtaxe communale sera maintenue au même niveau (0,204 €/m³).

Investissement : 1 974 851,17 €

- Dépenses d'équipement pour 1 540 000 €, avec des études pour l'alimentation en eau de Porquerolles, des extensions du réseau d'eau potable, la mise en place du Schéma directeur d'alimentation en eau potable, des travaux de sécurisation du réseau et de l'amélioration de l'autonomie sur les îles.
- Ces dépenses seront en partie autofinancées.
- Recours à l'emprunt à hauteur de 100 000 €.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Dans les recettes, il y a, d'une part, le fermier qui est chargé de l'entretien des réseaux existants et, d'autre part, des recettes qui servent à la commune à étendre le réseau ou, par exemple demain, à financer le Sea Line. C'est pour cela qu'il ne faut pas s'étonner de ces recettes. Nous les stockons un peu parce que, quand on devra faire le Sea Line, ce sera important. Le fermier n'est pas chargé de cela.

M. DONZEL : Après avoir eu tous ces éléments et avoir travaillé un peu, nous avons eu, en 2016, un autofinancement de 600 000 € environ, et on nous propose, en 2017, 1 100 000 €. Qu'est-ce qui justifie, notamment dans l'imposition que nous recevons, que l'on passe pratiquement du simple au double ? Qu'est-ce qui fait que nous avons un besoin si important ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu autant de besoins l'année précédente ? Qu'est-ce qui fait que nous avons eu une variation de cette capacité d'autofinancement du simple au double ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : On dégage une épargne double : c'est cela que vous dites ?

M. DONZEL : Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement est de 620 000 € en 2016 et de 1 100 000 € proposés en 2017. Pourquoi est-ce si faible l'année précédente et si fort cette année ? Qu'y a-t-il comme changements ? Ce n'est pas très explicite. Pourquoi laisse-t-on 500 000 € de plus ? Il n'y a pas de recettes de taxe fiscale supplémentaire qui crée 500 000 € de plus.

M. DESERVETAZ : Effectivement, nous ne sommes pas déficitaires sur les investissements. Le report provient du dégageant de la situation qui fait que l'on a beaucoup plus de fonds propres. Et, vu les investissements importants qu'il y a, vous voulez dire que l'on aurait baissé la taxe de la commune ? Avec tous les investissements importants que nous allons avoir (le Sea Line et tous les aménagements), cette augmentation est nécessaire parce que le budget de l'eau n'a pas été déficitaire l'année précédente, ce qui nous permet d'avoir une ressource plus importante.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je n'ai pas la réponse. Je propose que vous regardiez cela de près. Je crois néanmoins qu'il est très important pour nous de faire une épargne de précaution, d'anticipation, que l'on va cumuler pour pouvoir, lorsque l'on aura à faire le Sea Line, le faire directement. On ne va pas le payer sur le budget communal, il sera payé sur le budget de l'eau et, sur la partie qui n'est pas celle de l'affermage, qui est l'entretien, qui est la partie « investissement ».

Est-ce qu'il y a eu plus d'investissements en 2017 prévus qu'en 2016 ? Pourquoi l'autofinancement évolue ? Nous allons le regarder d'un peu plus près. Mais, le point essentiel est ce clivage. Ma première réflexion, quand on a parlé du Sea Line, a été de dire « comment allons-nous le financer ? » puisqu'il n'est pas prévu dans la concession d'affermage. On m'a répondu : « parce qu'il y a des recettes qui ne sont pas affectées à l'affermage, mais directement liées aux taxes communales qui permettent d'augmenter le linéaire de réseau ou de réaliser le Sea Line ».

Dans ce cadre-là, dans une mesure de bonne gestion, il est important de pouvoir le stocker en report pour, au moment où l'on aura cet investissement, avoir les sommes requises. Mais, j'aimerais que l'on regarde d'un peu plus près.

Je mets aux voix le budget de l'eau.

ADOPTÉE PAR 43 VOIX

2 ABSTENTIONS : M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA

AFFAIRE n° 16 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières – Reprise anticipée des résultats – Exercice 2017

AFFAIRE N° 17 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières – Budget primitif 2017

M. DESERVETAZ : On reprend les affectations que vous avez au compte de résultat.

La section d'investissement est de 72 578,85 €, et la section d'exploitation de 94 817,01 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 18 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Subventions aux associations – Autorisation à Monsieur le Député-Maire de signer les conventions avec les associations bénéficiaires de subventions supérieures ou égales à 23 000 €

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous avez le tableau, cela a déjà été un peu commenté. Une association connaît une augmentation significative, le basket, puisqu'elle est montée en Pro A. Le Conseil départemental, TPM, la Ville de Toulon et la commune ont souhaité les accompagner, étant bien entendu que c'est un effort important et que le basket doit en être conscient.

Pour le reste, il n'y a pas de changement significatif, hormis le fait que l'on essaie de limiter les mises à disposition qui doivent être déclarées désormais - la Chambre régionale des comptes nous l'indique - comme avantages en nature pour chaque association.

Mme ANFONSI : En parlant de subventions aux associations et du HTB, vu le parcours d'Handi Basket et les difficultés qu'ils rencontrent, est-ce qu'il ne serait pas possible de les aider un peu plus ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est le cas. A titre personnel, chaque année, ma réserve parlementaire va dans cette direction, et c'est tout à fait normal. Nous essayons, chaque fois, d'être les plus conséquents possibles. Nous avons une chance d'avoir une équipe d'Handi Basket dont les valeurs sportives et morales sont hors du commun. Vous avez raison de le souligner. Nous serons toujours disponibles lorsqu'ils feront une demande particulière.

Mme ANFONSI : Ils ne l'ont pas faite, pour l'instant ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je peux vous dire que j'ai toujours satisfait à leurs demandes. Nous avons mis 10 000 € de plus cette année. Ils le méritent car c'est magnifique, pour beaucoup de raisons.

Y a-t-il d'autres observations sur les subventions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 19 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Garantie communale à 50 % d'un prêt d'un montant de 1 197 027 € (soit 598 513,50 €) contracté par la SA d'HLM Le nouveau Logis Provençal, visant à financer l'acquisition de 12 logements collectifs « Le Castel des Fées – Costebelle » à Hyères

AFFAIRE N° 20 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Garantie communale à 50 % d'un prêt d'un montant de 1 197 027 € (soit 598 513,50 €) contracté par la SA d'HLM Le Nouveau Logis Provençal, visant à financer l'acquisition de 12 logements collectifs « Le Castel des Fées-Costebelle » à Hyères – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie avec la SA d'HLM Le Nouveau Logis Provençal

AFFAIRE N° 21 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Garantie communale à 50 % d'un prêt d'un montant de 1 386 033 € (soit 693 016,50 €) contracté par la SA d'HLM Le Nouveau Logis Provençal, visant à financer l'acquisition de 14 logements collectifs « Villa Félicie-Giens » à Hyères

AFFAIRE N° 22 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Garantie communale à 50 % d'un prêt d'un montant de 1 386 033 € (soit 693 016,50 €) contracté par la SA d'HLM Le Nouveau Logis Provençal, visant à financer l'acquisition de 14 logements collectifs « Villa Félicie-Giens » à Hyères – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie avec la SA d'HLM Le Nouveau Logis Provençal

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 23 – COMMANDE PUBLIQUE – ACHATS ET MOYENS GÉNÉRAUX/REPROGRAPHIE – Acquisition et maintenance d'un photocopieur noir et blanc et couleur, avec connexion réseau pour MAC et PC – Accord-cadre à bons de commande – Années 2017 à 2021 – Mise en appel d'offres ouvert

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il s'agit d'un marché à bons de commande, nous sommes dans la routine.

Nous avons un très bon service de reprographie, il faut, de temps en temps, améliorer les choses.

M. DESERVETAZ : A la commission des finances, nous avons trouvé que la maintenance était élevée. Après explication, le nombre de copies est compris dans cette maintenance. Étant donné que l'on traite à peu près 50 000 copies en noir et blanc et 150 000 copies en couleur, cela fait à peu près par an 7 500 €. Certains trouvaient que la maintenance était élevée, mais cela provient du nombre de photocopies.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est donc dû à l'intensité d'utilisation. Cette observation faite, je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 24 – COMMANDE PUBLIQUE – GRANDS PROJETS URBAINS – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la programmation urbaine et aux études techniques et financières du projet de Pôle d'échanges multimodal de la commune d'Hyères – Mise en appel d'offres ouvert

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous rappelle qu'il y a eu un appel à manifestation d'intérêt de la Région et que, désormais, tout le monde est autour de la table : la Région, TPM, le Conseil départemental, la SNCF et la Ville.

Le marché sera composé en plusieurs tranches : une première tranche ferme qui concerne l'aménagement du site, notamment l'espace multimodal parce que la réflexion va aller autour de l'espace multimodal, dans le quartier, et la procédure d'aménagement à mettre en œuvre.

Au terme de cette étude, une des trois tranches optionnelles sera débloquée, soit l'élaboration du dossier de permis d'aménager valant lotissement - cela ne me plaît pas, mais on l'a mis -, soit l'élaboration d'un dossier de création de zone d'aménagement concerté - cela me paraît déjà plus responsable -, soit l'élaboration d'un permis valant division primaire. C'est la forme technique de l'évolution qui sera approfondie.

La tranche optionnelle n° 4 concerne toutes les études environnementales des impacts du projet d'ensemble, mais cela ne peut être défini que quand le projet a été finalisé.

Et, enfin, la tranche optionnelle n° 5 se rapporte à l'assistance au concours de maîtrise d'œuvre.

Je voudrais rappeler que ce projet est important :

- Création d'un espace d'accueil (cars, navettes, taxis).
- Création d'un parking souterrain d'une capacité estimée à 600 places puisque l'organisation de l'espace multimodal va hypothéquer la surface.
- Création d'une voie d'entrée et de sortie pour assurer le parfait fonctionnement de l'espace.

- Mise en place d'un transport en site propre entre la gare, le port et l'aéroport, soit par le petit train, si c'est possible, soit, de toute façon, par un transport en site propre sur l'assiette du petit train.
- Eu égard aux espaces importants dont la SNCF est propriétaire, une valorisation immobilière de son patrimoine.

Vous avez bien compris que j'ai tenu à ce que l'on ne résolve pas ce dernier problème avant que l'essentiel soit réalisé ; ce sera le cas.

Sur cette étude importante, nous avons obtenu 200 000 € du Conseil régional. Cela signifie qu'il est totalement impliqué. Je vous demande donc de procéder à une mise en appel d'offres ouvert pour cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Mme TROPINI : Nous sommes bien sûr favorables à ce projet. En effet, la création d'un parking souterrain d'une capacité estimée à 600 véhicules répond à un vrai besoin. De plus, le pôle multimodal est une nécessité si l'on souhaite développer l'interface intelligente entre le train et le bus, comme cela se fait à Toulon ou à La Seyne-sur-Mer.

Pour autant, permettez-moi de vous poser une question : la compétence Transport revenant à TPM, pouvez-vous nous confirmer que cette étude est bien prise en charge par TPM ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui, la prise en charge par TPM, avec 200 000 € de participation de la Région. Il y aura peut-être une participation de la Ville. Je n'ai pas le détail du financement. Cette étude coûte 342 000 €. Peut-être que, symboliquement, la commune sera partenaire pour 20 000, 30 000 ou 40 000 €, mais tous les partenaires vont financer, y compris la maîtrise d'œuvre, et fondamentalement la Région.

Mme TROPINI : Vous nous avez parlé de la valorisation des terrains de la SNCF, est-ce que vous avez des retours de sa part ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je n'ai pas voulu que l'on m'ouvre devant les yeux un dossier de valorisation tant que nous n'avons pas résolu l'espace multimodal.

Pour vous dire comment les choses se passent : le problème de la SNCF est que c'est un état dans l'état et, à l'intérieur de l'état, il y a plusieurs états : SNCF Réseau a des relations distantes avec SNCF Immobilier. Je me rappellerai toujours ce jour où convié à une réunion de la SNCF, j'ai vu arriver deux personnes sympathiques, avec des dossiers, je voulais parler de l'espace multimodal, j'ai demandé : où en est-on de votre réflexion ?

On ouvre, et c'étaient des plans d'immeubles. Cela a été bloqué à ce niveau, de telle façon que, aujourd'hui, nous sommes dans une situation convenable. D'ailleurs, on ne peut pas les empêcher de valoriser leurs terrains, mais sous conditions que l'essentiel soit fait. De toute façon, il faudra bien que cette valorisation soit sous contrainte de l'espace multimodal et de sa localisation, et pas le contraire. C'est au projet de le définir.

M. SEEMULLER : Nous allons faire une intervention très rapide, à deux voix.

Est-ce que vous avez une idée du calendrier sur lequel on s'engage ?

Beaucoup d'études ont été faites sur le site, notamment une étude du cabinet Luyton, qui a été faite avec EDF et SNCF, qui était intéressante et complémentaire, au niveau de l'aménagement. C'est une étude très dense. On fait beaucoup d'études sur des études, et il est parfois intéressant de piocher dans ce qui a été fait.

Par ailleurs, vous allez englober, je pense, jusqu'à l'Espace 3000 et La Vilette aussi...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Bien sûr ! La Vilette, c'est fondamental.

M. SEEMULLER : Il y aura donc un déplacement de l'école.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Eventuellement.

M. SEEMULLER : Voilà pour ce qui me concerne. Je vais laisser ma collègue compléter.

Mme DEL PERUGIA : Je m'interroge sur le vocable utilisé « espace d'accueil cars, navettes, taxis ». C'est un vocable certainement moderne, moi je connaissais la gare routière. Je vous demanderais des précisions parce qu'il vaut mieux que l'on en parle maintenant, avant que le projet soit établi. Qu'entendez-vous par « espace d'accueil » ? Il me semble qu'une gare routière est vraiment nécessaire parce que, depuis la suppression de celle de la place Joffre, cela manque cruellement à la ville.

Au niveau des parkings, est-ce qu'il est bien prévu des parkings gratuits, afin que ce soit incitatif ? Il me semble que l'on veut développer, avec la mise en place d'un pôle multimodal, les transports en commun, et si l'on veut que ce soit une réalité, il faut créer de l'incitatif, donc il ne faut pas que les gens aient à payer leur parking pour prendre le train pour aller à Toulon.

Ensuite, au niveau des modes doux, est-ce que vous pouvez préciser aussi ce que vous entendez par là ? Je vois bien que c'est évoqué pour l'axe sur l'ancienne voie ferrée, entre la gare et l'aéroport, mais il me semble que c'est insuffisant par rapport à la problématique des modes doux.

Pour ma part, cela nécessite une convergence de pistes cyclables vers la gare depuis le centre-ville, depuis Les Loubes à l'ouest, depuis l'Almanarre au sud, depuis le chemin des Roubaud à l'est. Il faut qu'il y ait une véritable convergence d'un réseau cyclable pour aboutir au pôle multimodal. J'attire aussi votre attention sur la nécessité de garages à vélos sécurisés. Mais, la SNCF aujourd'hui est assez au point, avec des cages permettant d'installer des vélos. Il faudra donc que ce soit pris en compte aussi dans le pôle multimodal.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Espace ou gare routière : je ne sais pas. C'est un nœud névralgique d'où tout part et où tout arrive. Je ne sais pas comment il faut l'appeler, mais ce n'est pas très important. C'est une plateforme pour tous les modes de circulation publics : cars, bus, taxis, voitures et vélos. J'aurais aimé d'ailleurs que l'on ajoute, dans la description de l'espace d'accueil « y compris vélos ».

Je crois que vous avez tout à fait raison de souligner – et je pense que l'étude le fera - que l'irrigation justifie un certain nombre d'aménagements. Pour moi, les parkings sont gratuits. En tous les cas, pour la quasi-totalité. Je ne sais pas s'il y en aura une partie sur la SNCF, et une autre partie qui sera publique. Il n'y a aucune hypothèse de financement privé des parkings, donc cela signifie qu'ils sont gratuits.

M. KBAIER : Je voulais rappeler que, lors de la réunion du CIL de La Villette, la majorité des Hyérois et des gens de la Gare préférerait le mode de transport par train de la gare à l'aéroport plutôt que le transport préconisé par TPM, le BHNS.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Sans doute. Moi aussi. Mais, techniquement, il faudra voir ce que l'on peut faire. Je n'ai pas la réponse. Quelle est la qualité de la plateforme ? Il y a, semble-t-il, un train des Pignes actuellement stocké je ne sais où ; on se demande comment le rapatrier pour que, au cas où, on puisse l'utiliser. Mais, honnêtement, la plateforme méritera une expertise technique très forte, et la conclusion sera tirée de là. On ne peut pas réfléchir sur une seule hypothèse, mais il faut un transport en site propre.

M. DONZEL : Un petit détail concernant le marché. Dans la deuxième tranche optionnelle, trois propositions sont faites. Elles concernent toutes les trois une autorisation de construction. La première option est un permis d'aménager valant lotissement ; la deuxième, une création de ZAC ; la troisième, un permis valant division primaire. Je ne connaissais pas la division primaire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Moi non plus. Je dis « parcellaire », mais il paraît que le vocabulaire est « primaire ».

M. DONZEL : Je voulais attirer votre attention sur le fait que seule la deuxième proposition permet vraiment une confrontation avec la population, et une véritable analyse qui permet de faire un recours juridique, si nécessaire, par les habitants. Permis d'aménager : c'est définitif, on ne peut pas recourir, il n'y a pas d'action possible. La division primaire : comme je ne la connais pas franchement, je pense qu'il n'y a pas non plus possibilité de faire des recours.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Rassurez-vous : je pense que, pour chacun, il y a une possibilité de recours. Vous n'êtes sûrement pas un spécialiste des recours, mais il y en a qui le sont ; il n'y a pas de problème. Sur le permis d'aménager, il y a possibilité de recours. Sur les divisions parcellaires, aussi.

En revanche, dans tous les cas, que ce soit ZAC ou pas ZAC, il faudra bien sûr une concertation importante sur le sujet : une enquête publique dans un cas et je ne suis pas sûr que, sur le permis d'aménager, il n'y ait pas une enquête publique non plus.

Pour les recours, pas de problème.

Ces précisions apportées et ces échanges ayant eu lieu, je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 25 – ECONOMIE ET HABITAT – Cœur de Ville – Opération
Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain – OPAH-RU
2012-2017 – Avenant n° 2 - Prorogation**

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il s'agit simplement de la prorogation de l'OPAH-RU par un avenant. Il est nécessaire de proroger d'un an le dispositif de la lutte contre l'habitat indigne et indécent, les réhabilitations de logements.

M. SEEMULLER : Est-ce que ce n'est pas l'occasion de faire un bilan des 350 logements et de l'activité ? Comme on est en prolongation d'une année, j'imagine que cette mission va continuer.

Mme GALLART : Nous sommes sur le renouvellement. L'avenant n° 2, c'est la prorogation. C'est VAD qui couvre toutes nos opérations. Je pense que la nouvelle délégation de VAD va commencer. Cette prolongation de 2012 à 2017 nous permet de continuer ce qui a déjà été entrepris au niveau des dossiers, au niveau d'ailleurs des subventions. Après, lorsque l'on aura bouclé 2017, avant de relancer la délégation pour VAD ou pour un autre délégataire, nous ferons un bilan de tout ce qui a été réalisé, en fin d'année.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je n'ai pas de précision. C'est très insuffisant, mais VAD gère bien ce genre de chose, on pourra leur demander, si vous voulez connaître exactement les appartements.

M. SEEMULLER : Non, non ! Quand on fait les choses bien, il n'est pas mal de les mettre en avant.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous sommes un peu dans le quantitatif. Vous avez raison, nous allons peut-être faire un point presse là-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 26 – EMPLOI – Convention de coopération avec la Maison de l'Emploi TPM

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous avons des liens, comme toutes les villes de TPM, avec la Maison de l'Emploi et le PLIE, nous avons souhaité les approfondir.

Premier point : le PLIE est présent à Hyères dans des locaux, et je ne suis pas sûr que nous en soyons tous informés : c'est dans la rue Mangin où ils ont un petit appartement. Il nous a paru opportun puisqu'il y avait la possibilité d'avoir deux ou trois bureaux au Centre d'Olbia, d'avoir un Pôle Emploi. Nous avons les associations qui travaillent là-dessus, le service Emploi. Ainsi, l'ensemble de ceux qui travaillent sur ce dispositif sera réuni.

Deuxième point : la clause sociale d'insertion professionnelle. C'est-à-dire la possibilité, pour tout gros marché de travaux, de réserver un contingent horaire pour des personnes en difficulté particulières, qui sont, dans ce cadre-là, accompagnées par des spécialistes de la Maison de l'Emploi. C'est une clause de l'appel d'offres qui permet donc de favoriser l'insertion de ce personnel.

Troisième point, qui me paraît également très intéressant, dans lequel nous avons envie qu'ils s'investissent davantage, et la proximité le servira : l'accompagnement des jeunes créateurs d'entreprise. Je prends l'exemple du Circuit des Arts : il n'y a pas de problème majeur aujourd'hui, mais souvent, les artistes ou les artisans qui s'y installent ne sont pas des professionnels de la comptabilité, du marketing et de la gestion. Cet accompagnement permet d'assurer une plus grande pérennité à toute création d'entreprise qui s'effectue.

J'ai souhaité que ces trois points (la localisation, les clauses d'insertion et l'accompagnement des jeunes créateurs d'entreprise) deviennent une priorité affichée, et que le PLIE et la Maison de l'Emploi s'y intéressent davantage.

M. SEEMULLER : On peut profiter de ce débat pour signaler que, lorsque vous avez organisé cette Journée de l'Emploi, avec Pôle Emploi, 510 postes avaient été annoncés et ont été immédiatement souscrits. Et, une autre bonne nouvelle : 6 943 reprises d'emploi ont été constatées dans le Var ; ce qui n'est jamais arrivé depuis 10 ans. Un mouvement s'opère. Au regard de cette délibération, je ferais deux remarques.

Nous nous battons beaucoup, au niveau de la commission, sur la clause sociale, sur la clause environnementale. Ce n'est pas encore une réalité, le prix est toujours dominant. J'insiste auprès de vous : plus on descend le prix, plus on abaisse la qualité de la prestation, et on sous-estime le risque environnemental et le risque social. J'insiste pour que, dans les appels d'offres, si l'on veut qu'il y ait une vraie pertinence dans cette clause d'emplois d'insertion, le prix soit minoré, même si cela a un coût pour la Ville.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Minorer la pondération du prix.

M. SEEMULLER : Tout à fait.

D'autre part - et je m'adresse à mon collègue Monsieur FRATELLIA-GUIOL -, sur la jeune création d'entreprise, je pense que l'on est sous la main sur les jeunes entreprises, sur le coworking, sur la numérisation. Cette ville ne respire pas assez, ce que Toulon est en train de réussir. Je regrette que, sur Hyères, nous n'ayons pas une dimension plus forte. J'apporte mon soutien à Sébastien parce que je pense que, sur ce sujet-là, nous avons beaucoup de choses à faire.

Mme COLLIN : Une petite incidence sur le Forum de l'Emploi qu'évoquait mon collègue. C'est évidemment quelque chose de majeur par rapport à tous les chômeurs et les gens qui recherchent un emploi définitif ou temporaire. En revanche, j'ai déploré que ce forum, qui attire un public nombreux, ne soit ouvert que de 13 h à 17 h. Beaucoup de gens attendent des heures sans pouvoir passer à la fin. C'est un peu dommage.

M. LE DEPUTE-MAIRE : D'abord, c'est, du point de vue de Pôle Emploi, de très loin le forum le plus réussi du Var. Je confirme les très bons chiffres de cette année, en tous les cas pour Hyères. Vous me permettrez de ne pas avoir une vision nationale, mais, à Hyères en tout cas, les choses ont progressé par rapport à l'année dernière. Il y a eu beaucoup plus d'offres d'emploi et de contrats signés. Mais, j'attire votre attention, Madame COLLIN, parce qu'il y a deux moments dans la journée : le matin, ce sont les rendez-vous. Pôle Emploi a identifié, par exemple, 100 ou 200 personnes qui viennent dans un entretien personnalisé, sur réservation. L'après-midi, c'est plus ouvert.

On peut toujours mieux faire, mais s'il n'existait pas, il serait utile de le créer. Si la matinée n'existait pas, il serait intéressant de l'ajouter. Si Pôle Emploi qui est l'organisateur souhaitait que cela dure 2 jours, nous pourrions y souscrire. Mais, très honnêtement, cela fonctionne bien. J'ajoute que cette bonne évolution de l'emploi, telle qu'on a pu la détecter là et qui m'a été confirmée par le directeur de Pôle Emploi, est un peu qu'on concomitante, même s'il y a des difficultés que l'on se plaît parfois à souligner, avec le fait qu'en matière commerciale, même s'il y a trop de fermetures de commerces, on est très en deçà de la moyenne des villes comparables.

Je mets aux voix cette délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 27 – CULTURE ET PATRIMOINE – Musée – Site archéologique d'Olbia – Création de nouveaux tarifs

M. CARRASSAN : Le site archéologique d'Olbia va rouvrir dès demain, pour une période de 6 mois. Sa mise en valeur continue, et sa restauration est en pleine dynamique.

Cette délibération ajoute quelque chose à ce qui se passe, et c'est à la demande des visiteurs qui ont dépassé, en 2016, le chiffre de 12 000. Il y a un potentiel avec cette délibération qui va vous apparaître : les visiteurs souhaitent emporter un souvenir du site lorsqu'ils l'ont visité. Donc, l'idée de créer un espace boutique, avec des produits dérivés, est venue à l'équipe. Cela a pu se mettre en place avec les partenaires que nous avons.

Un domaine, dans le Gard, s'est spécialisé dans la reconstitution de produits antiques, notamment de vin romain. Le vin romain sera en vente. Il y aura des condiments qui pourront l'accompagner. En visuels, nous aurons des affiches, des tasses avec des dessins qui évoquent le site. Vous avez les prix de cette proposition. Je pense que cela va dans le bon sens de la vie du site archéologique d'Olbia.

Je vous demande d'approuver ces tarifs.

M. DONZEL : Est-ce que l'on a une idée de la marge que fait la commune sur ces produits ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : A la limite, il n'y a pas de marge. C'est bien qu'ils viennent.

M. DONZEL : Ce sont des gens qui viennent indépendamment de nous ?

M. CARRASSAN : Les produits qui vont être mis en vente auront été préalablement acquis par le site, notamment auprès de ce domaine des Tourelles, dans le Gard, et auprès des fournisseurs des autres éléments.

Il y a un prix d'achat et un prix de vente. Il se peut qu'il y ait une marge bénéficiaire pour le site, mais on verra à l'usage.

M. LE DEPUTE-MAIRE : En tous les cas, qu'elle se borne à couvrir la personne qui vendra.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 28 – CULTURE ET PATRIMOINE – Ecole municipale et ateliers
artisansaux – Création de nouveaux tarifs**

M. CARRASSAN : L'école municipale d'art, avec des ateliers artisansaux, comprend plus de 400 élèves et 9 professeurs (6 en art plastique et 3 en ateliers artisansaux). Le succès de son exposition de fin d'année au forum, en juin 2016, a révélé la qualité de cette école, de ses professeurs et de ses élèves.

Il s'agit, cette année, d'harmoniser et de simplifier les tarifs. Une proposition vous est faite. Il y avait plusieurs tarifs et c'était devenu assez compliqué, je dirais presque bureaucratique. Nous allons vers une plus grande clarté.

Pour l'école d'art, les gens de moins de 26 ans et les allocataires de minima sociaux paieront un forfait annuel de 102 €, en deux fois. Les adultes et ceux qui n'entrent pas dans cette catégorie paieront 180 €.

Pour les ateliers artisansaux, les moins de 26 ans et les allocataires de minima sociaux paieront 192 €. Et les adultes 390 €.

La différence de prix se comprend parce qu'il y a, avec les ateliers artisansaux, la fourniture de produits sur lesquels ils travaillent.

C'est une simplification. Et, bien sûr, cela se fait sans augmenter le coût de fonctionnement de l'école.

M. SEEMULLER : Pour les allocataires de minima sociaux, pour une personne seule, c'est 524 €, pour une personne seule avec 2 enfants 944 €, et pour un couple avec 2 enfants 1 100 €. Je pense qu'il faudrait supprimer la ligne « allocataires des minima sociaux », et trouver une tarification spécifique pour des enfants qui sont dans ces situations. On ne peut pas imaginer payer 102 € quand on gagne 944 € ou 1 100 €. Je pense que l'accès à la culture doit être ouvert. Je propose la suppression de l'accès aux minima sociaux sous cette forme-là, et d'avoir une bourse qui permettent à ces enfants d'y accéder.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous pouvons y réfléchir. Ou alors il faut que l'Etat augmente les minima sociaux.

M. SEEMULLER : Je n'ai pas envie de sourire sur ces sujets-là, ni de faire de la démagogie non plus. Je pense que c'est un vrai sujet.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Votre compassion est partagée. Mais, je persiste à dire, Monsieur SEEMULLER, - moi non plus je ne souris pas - que je souhaite que l'on élève les minima sociaux. Dans ce cas, ils se rapprocheront de la situation des moins de 26 ans, par exemple.

M. SEEMULLER : Concrètement, entre nous, nous avons peut-être la possibilité de trouver une solution. Je propose que l'on y réfléchisse. Je pense que c'est un vrai sujet.

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

AFFAIRE N° 29 – COMMANDE PUBLIQUE – EVÈNEMENTIEL – Acquisition de motifs et de matériel pour la réparation et la rénovation des motifs des illuminations de Noël – Accord-cadre à bons de commande – Année 2017 à 2020- Mise en appel d'offres ouvert

Mme BERNARDINI : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 30 – SPORTS – Convention de partenariat avec les associations nautiques pour l'organisation de manifestations sportives

M. ROUX : La Ville d'Hyères dispose d'un fort potentiel en matière d'activités nautiques. A ce sujet, on vous distribue un flyer pour que vous soyez au courant de tout ce que nous faisons, en matière de nautisme, à Hyères. Vous verrez que cela prouve notre leadership en la matière.

Il est donc devenu nécessaire de fixer les règles relatives à l'organisation de ces manifestations, en fixant les obligations de la commune et des associations concernées.

Je vous propose donc d'adopter un projet de convention-type de partenariat relative à l'organisation de manifestations nautiques qui se dérouleront sur la commune.

Je suis sûr que vous avez tous lu avec attention cette convention. Une seule modification, à la demande de Monsieur SEEMULLER, pendant la première commission : il est ajoutée, au paragraphe 3, en ce qui concerne les engagements de l'organisateur : « *L'organisateur s'engage à respecter la charte Port Propre et à laisser le site dans le même état de propreté où il l'a trouvé en début de la manifestation* ». C'est judicieux, Monsieur SEEMULLER, et nous l'avons rajouté.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je pense que tout le monde est d'accord.

Je voudrais insister sur un sujet : il y a le Hyères Boat Show du 14 au 17 avril qui est un salon nautique de très grande qualité qu'organisent les professionnels du nautisme, nous les accompagnons et les aidons, mais ce sont eux qui le font. Si vous pouvez y venir et faire venir, c'est important. La mobilisation de cette profession est magnifique pour faire un salon de très grande qualité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 31 – EDUCATION – Indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) – Fixation du montant de l'IRL pour 2016 - Exercice 2017

Mme MARINO : Il s'agit d'une délibération que nous prenons tous les ans, qui concerne les indemnités de logement pour les instituteurs. Elles sont fixées chaque année par le préfet, après avis du Conseil départemental de l'Education nationale et du Conseil municipal.

Le montant est majoré de 25 % pour les instituteurs mariés, pacsés, avec ou sans enfant à charge.

Lorsque l'indemnité de l'instituteur est supérieure au montant unitaire de la dotation spéciale instituteurs, fixée chaque année, il appartient à la commune de verser le complément.

La CDEN s'est tenue le 28 février 2017 en préfecture. Elle s'est prononcée pour une augmentation de 0,18 %. Les montants retenus sont :

- IRL de base : 3 453,05 €
- IRL majorée : 4 316,32 €

Il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis concernant le taux de cette indemnité, avant la fixation définitive par arrêté de Monsieur le Préfet.

Si le montant proposé, lors du CDEN, est approuvé, le différentiel entre le montant de l'IRL de à 3 453,05 € et la dotation versée par l'Etat aux communes pour les instituteurs logés est à la charge de la collectivité.

Je propose de donner un avis favorable au montant de l'IRL fixée à 3 453,05 € par le CDEN.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 32 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL
EMPHYTÉOTIQUE – L'AYGUADE – Parcelle cadastrée section IM n° 165
formant le lot n° 26. SCI JAM. Avenant au bail emphytéotique en augmentation
de durée**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 33 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL
EMPHYTÉOTIQUE – L'AYGUADE – Aliénation du bien situé 11 avenue des
Hippocampes – Cadastéré section IM n° 0307 formant le lot n° 114 au profit de la
SCI ACA**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

M. FELTEN : Une remarque générale sur les baux emphytéotiques : est-ce qu'il est possible, sur le plan de la forme, de faire apparaître, lorsqu'il s'agit de SCI, le nom du ou des dirigeants ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si c'est possible juridiquement, nous le ferons très volontiers.

M. FELTEN : Normalement, c'est public.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous vérifierons.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 34 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL
EMPHYTÉOTIQUE – La Capte – Aliénation du bien situé 32 avenue de
l'Arrogante – Parcelle cadastrée section EV n° 0129 formant le lot n° 130 au
profit de Monsieur et Madame Messiez Petit**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 35 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL
EMPHYTÉOTIQUE – La Capte – Aliénation du bien situé 6 rue de la Darse –
Parcelle cadastrée section ET n° 0054 formant le lot n° 188 au profit de M.
Paroncini Eric**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 36 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL
EMPHYTÉOTIQUE – La Bergerie – Aliénation du bien situé 7 avenue de la
Bergerie – Parcelle cadastrée section EX n° 0069 formant le lot n° 42 au profit
de l'indivision Goerger**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

Mme DEL PERUGIA : Notre vote sera différent pour les délibérations 36 et 37.

Je vais redire ce que j'ai déjà dit maintes fois, c'est-à-dire que l'on observe régulièrement ce que j'appelle le dévoiement de l'intention de la délibération du 6 juin 2014, quand nous avons défini les règles pour la vente des baux emphytéotiques. Nous assistons, de temps en temps, au fait que l'on met sur le marché privé des biens communaux, mais peut-être que je me suis trompée sur les intentions de la commune. Nous pensions qu'il s'agissait de permettre aux Hyérois d'acquérir leur résidence principale en passant d'un bail emphytéotique à un titre de propriété au prix juste pour les deux parties.

Je rappelle que, le 6 juin 2014, Monsieur le Maire, alors que j'insistais sur le fait qu'il fallait préciser dans le règlement que la commune se réservait le droit de ne pas vendre pour un motif d'intérêt général, vous disiez bien - j'ai le compte rendu de la délibération sous les yeux : *« La commune doit vendre si quelqu'un peut acheter. Il n'y a pas, dans la délibération, que la commune doit vendre si quelqu'un veut acheter, ce n'est pas mécanique, ce n'est pas automatique, et il faut que les emphytéotes le sachent »*. Et comme j'insistais, vous disiez : *« On dit que l'emphytéote peut acheter. Enfin, bref ! Il a la possibilité, mais il n'y a pas l'obligation pour la commune d'obtempérer »*.

J'aimerais savoir si, depuis 2014, il y a eu des cas où la commune a refusé la vente. Je pense que non, mais je voudrais que vous me le certifiiez. Je pense qu'il y a un effet d'aubaine pour les investisseurs qui ont tiré profit du bail et qui acquièrent le bien à un tarif préférentiel. Il y a peut-être aussi un effet d'aubaine pour le budget de la commune parce que ces cessions font rentrer des sommes qui ne sont pas négligeables.

D'autre part, vous aviez dit aussi, quand on avait défini les règles, que la commune pouvait apporter une garantie des emprunts à hauteur de 50 %. J'aimerais savoir si cela a été mis en oeuvre.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous posez un sujet important, mais, dans la situation actuelle, avant même de vendre, le titulaire du bail emphytéotique paie à la commune une redevance dérisoire. Et il doit louer, puisque je vois qu'il y a 7 studios, ces studios à un prix élevé. Le problème que vous évoquez existe avant et après.

Nous avons une clause de non spéculation quand il y a élévation ; il ne peut pas revendre avant 15 ans. Il faut que l'on vérifie bien que cette élévation est liée à un motif objectif et familial. Il faudrait, mais c'est plus difficile juridiquement, faire en sorte que quand quelqu'un achète, il ne puisse pas revendre pendant un certain délai.

Mme DEL PERUGIA : Je suis ravie de vous entendre dire cela parce que je vous l'avais réclamé.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Disons que nous avons convergé. Mais, j'ai dû le dire cinquante fois.

Mme DEL PERUGIA : Vous y mettez le temps, mais vous y venez. C'est bien, je suis contente.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si cela vous fait plaisir, il n'y a pas de problème. Vous m'avez éclairé. Mais, par une sorte d'anticipation lumineuse, je savais que vous alliez m'éclairer, donc je l'avais dit dès la première délibération, et nous avons travaillé là-dessus. Au point même que nous avons échangé à la Chambre régionale des comptes sur ce sujet. Juridiquement, c'est très compliqué parce que l'on perd le lien avec le bien, et on intervient sur un marché privé.

Dans le cas de l'élévation, on ne perd pas le lien, et on peut donc soumettre notre locataire à certaines contraintes. Là, une fois que c'est vendu, que c'est parti sur le marché privé, et c'est très compliqué. Il faut essayer de bâtir juridiquement...

Mme DEL PERUGIA : Il faut intervenir avant la vente.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Sur le principe de droit, quand quelqu'un est propriétaire d'un bien, on ne peut pas, ou très difficilement, l'empêcher de le revendre. Que ce soit avant ou après, il y a un problème général du droit.

Nous avons étudié une autre hypothèse, et nous en avons parlé à la Chambre régionale des comptes, mais cela me paraît une usine à gaz. Il s'agirait de récupérer la plus-value. Là, par exemple, ils achètent 421 000 €, imaginons qu'ils revendent 1 M€, on récupérerait la plus-value pour éviter la spéculation. Mais, j'ai envie de dire : de quel droit ?

Vous mettez l'accent sur quelque chose qui m'irrite profondément. C'est très délicat. Nous n'avons pas encore trouvé la solution juridique pour l'imposer.

Quant à la caution, elle n'a jamais été mise en œuvre, à l'heure actuelle.

Mme DEL PERUGIA : Elle est en place ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je ne sais pas si elle est en place. Ce n'est pas une difficulté de la mettre éventuellement puisque c'est moi-même qui l'ai proposée. Je n'ai pas en mémoire si elle y est ou pas. Il s'agit de la caution qui permet d'acheter à quelqu'un qui ne trouve pas de prêt auprès de banque. Il n'y a pas de risque puisque, s'il est défaillant, on récupère le bien. Moi, j'y suis très favorable.

M. OZENDA : C'est compliqué avec les assurances. Ce n'est pas encore fait.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si ce n'est pas dans la délibération, je voudrais que l'on puisse éclaircir cela rapidement.

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 37 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL
EMPHYTÉOTIQUE – Le Pousset – Aliénation du bien situé 59 allée du
Pousset – Parcelle cadastrée section EZ n° 0003 formant le lot n° 32 au profit
de la SCI du 59 allée du Pousset**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Est-ce que vous faites le même vote, Madame, pour cette délibération ? Il n'y a que 91 mètres carrés.

Pour résumer parce que tout à l'heure vous ne l'aviez pas dit : pour tout ce qui est SCI ?

Mme DEL PERUGIA : Pas forcément ! Cela dépend comment elles sont constituées. Mais, quand on regarde la SCI de la 34, on voit bien qu'il s'agit d'une SCI dont l'activité est la location de biens immobiliers. Elle a d'autres biens en France, ce n'est pas un habitant d'Hyères. Je ne vais pas investiguer, je ne suis pas de la police, je ne vais pas voir ce qu'ils font exactement. Nous nous abstenons donc sur la 34.

Il est vrai que les SCI demandent quelques éclaircissements. Je ne suis pas sûre que l'on demande aux services d'investiguer sur qui achète.

M. LE DEPUTE-MAIRE : La question est légitime : on fera ce que nous aurons le droit de faire. Ce n'est pas si évident que cela.

Mme DEL PERUGIA : Jusqu'à présent, nous nous sommes prononcés pour et, pour la 36 et la 37, nous nous abstenons.

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

AFFAIRE N° 38 – COMMANDE PUBLIQUE – VOIRIE – Fourniture et pose de dispositifs de retenue routiers et de contrôle d'accès – Accords-cadres à bons de commande – Année 2017 à 202 – Mise en appel d'offres ouvert

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 39 – COMMERCE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Marché hebdomadaire des Iles d'Or - Déplacement

Mme RITONDALE : *(Lecture de la délibération)*

M. SEEMULLER : Pendant la période des travaux, qu'entendez-vous faire ?

Mme ANFONSI : Nous savons tous que, actuellement, la place Clemenceau ne peut pas accueillir les commerçants non sédentaires. Lors du dernier Conseil municipal, nous vous avons suggéré d'intégrer les commerçants non sédentaires sur la place de la République, ce qui permettrait une continuité du marché et, en plus, cela permettrait aussi aux commerçants sédentaires de la place de la République de ne plus être entièrement à part, mais d'être partie intégrante du marché du samedi.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous y sommes tout à fait favorables, sauf que vous savez comment sont gérés les marchés : c'est la responsabilité partagée de la commune et des commerçants non sédentaires, et ils ne veulent pas aller place de la République. Nous avons une difficulté majeure car on ne peut pas les contraindre.

Je partage complètement votre volonté. Nous pouvons d'ailleurs - ce serait assez sympathique - dire qu'il y a eu une motion collective qui demande aux commerçants non sédentaires, compte tenu de la difficulté, de s'installer place de la République. Malheureusement, je connais la réponse.

Nous sommes obligés, y compris pour le marché paysan, d'imposer le retour du marché paysan, le jeudi, place de la République ou éventuellement devant l'Excelsior Portalet s'ils sont 4 ou 5. Ils voulaient rester en haut de Gambetta tous les jours.

Il y a un peu une contradiction entre l'intérêt des commerçants non sédentaires et du marché paysan, et notre volonté que ces marchés servent aussi à l'animation de la cité. La localisation pose problème. C'est pour cela que je voulais en parler plus globalement. Cela mérite vraiment une réflexion forte.

Sur ce déplacement, nous avons proposé, par exemple, aux commerçants non sédentaires d'aller quand même sur la place Clemenceau, mais sans camion. Ils n'ont pas voulu. C'est-à-dire transporter leurs produits sur la place Clemenceau : impossible. Nous n'avons aucun moyen de contrainte.

Sur cette première délibération qui est la nécessité de répondre aux exigences du moment, qui est pour ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 40 – COMMERCE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Marché paysan des mardis et jeudis – Modification du périmètre et des modalités d'organisation

Mme RITONDALE : *(Lecture de la délibération modifiée)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous avons modifié la délibération parce qu'ils ne veulent pas aller sur la place de la République. Peut-être qu'il faudra y mettre le marché bio. Mais si nous le mettons là, on dégarnit l'avenue des Iles d'Or que nous voulons absolument vivifier.

M. SEEMULLER : Il ne faut pas toucher le marché bio.

Mme DEL PERUGIA : Vous ne la dégarnissez pas, les bios n'y sont pas.

Mme RITONDALE : Ils y sont une fois par mois.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le samedi où ils y sont, si on les transfère, c'est l'avenue des Iles d'Or qui est moins animée.

Je suppose que vous êtes d'accord sur cette délibération, mais je vais vous donner quelques informations.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

D'abord, il y a un constat sur la place Clemenceau que vous connaissez : le problème de la dalle et de sécurité. Il est hors de question, sauf dans les conditions que je viens d'indiquer, de l'utiliser. De toute façon, au dernier trimestre de l'année, les travaux commenceront, et nous avons cette contrainte.

La première priorité absolue que nous avons donnée au maître d'oeuvre est d'avoir un phasage des travaux qui impacte le moins possible la circulation et l'attractivité du centre-ville. Je ne vous dis pas que ce sera aussi facile que quand il n'y a rien ; autrement, on ne fait rien. Il y a une préoccupation majeure pour que les travaux impactent le moins possible le fonctionnement du centre-ville.

D'autre part, les commerçants ont une préoccupation légitime pour l'animation de la ville. Je crois que Madame BERNARDINI et nous-mêmes sommes très sensibles à cette préoccupation. Quelques exemples :

Nous ne pouvons plus faire les Médiévales sur la place Clemenceau. Elles seront organisées sur deux places principales : sur la place de la République pour le marché médiéval et ses animations, et sur la place de Noailles pour les campements et quelques animations nocturnes. Toute la journée en centre-ville sur Massillon, au Portalet, au kiosque de la place Gabriel Péri, à Saint-Paul, sous forme de défilés, les rues seront animées de 10 h à 13 h et de 17 h à 21 h 30, pour que tout le monde puisse être irrigué.

Le marché de Noël : même problème, on ne peut plus le faire sur Clemenceau. Nous avons essayé de chercher le positionnement le plus proche du centre-ville. Nous avons finalement arrêté la solution suivante : avenue Clotis, y compris devant le Park Hôtel, en utilisant ses jardins, notamment pour la restauration, et en remontant l'avenue Gambetta jusqu'au Portalet. Ce qui permettra d'être au plus près du centre-ville et de l'irriguer.

La fête foraine sera maintenue place de la République.

Le marché paysan : comme on vient de l'indiquer, dès le 15 avril, le jeudi, il sera soit place de la République... Quand on vous dit que le problème, c'est les escaliers. Cela signifie que les gens ne peuvent pas monter les escaliers ? C'est difficile. Je me suis permis d'élargir la délibération en disant : devant Caravelle Excelsior.

Pour les animations d'été, nous sommes passés de deux Nuits Blanches qui ont été un succès total l'année dernière, à cinq Nuits Blanches, plébiscitées par les associations de commerçants.

Durant ce week-end, le 31 mars, 1^{er} et 2 avril : la promotion du Parcours des Arts, avec beaucoup d'animations au coeur du centre ancien et du centre-ville.

Nous avons cette préoccupation, mais nous sommes bien obligés de tenir compte de l'évolution des travaux. Nous essayons de les faire avec le moindre impact.

S'il y avait des possibilités de décider pour d'autres, la place de la République devrait accueillir les forains et, éventuellement, le marché paysan un peu plus souvent.

Je me permets d'insister sur le fait que la rue général de Gaulle et Excelsior-Portalet auront toujours le marché le samedi. L'essentiel de ce qui vient animer et alimenter la haute ville est là. C'est Clemenceau, oui, mais pour le Hyérois, c'est l'avenue général de Gaulle. Il n'y a pas d'éloignement. Tout est fait pour que, malgré les contraintes qui vont exister, il y ait le maximum d'irrigation du centre-ville.

Mme COLLIN : Une petite précision : j'ai cru comprendre que le marché paysan ne serait pas au même endroit le mardi et le jeudi. C'est gênant pour les gens car ils ne savent jamais où ils doivent aller. Il faudrait que l'on prenne un endroit et qu'on le garde.

Mme RITONDALE : Ce sont les paysans qui ont choisi.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 41 – COMMERCE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Marché hebdomadaire du dimanche – Port d'Hyères – Déplacement du marché

Mme RITONDALE : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est bien entendu en concertation avec les commerçants non sédentaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 42 – COMMERCE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Marché hebdomadaire du dimanche – Port d'Hyères – Modification des modalités d'organisation

Mme RITONDALE : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : L'idée générale est que, l'hiver, le marché a vocation à animer le port ; l'été, il faut qu'il y ait suffisamment de place pour les touristes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 43 – COMMERCE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Rétrocession du bail commercial relatif au local préempté sis au 14 avenue Gambetta – Approbation du cahier des charges – Lancement d'une nouvelle consultation

Mme RITONDALE : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est très compliqué.

M. SEEMULLER : C'est effectivement très compliqué parce que c'est à l'image de l'évolution du centre-ville.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est l'image de l'évolution du centre-ville ! Est-ce que la création d'un écailler est l'image du centre-ville ? Est-ce que ce que je vais vous dire sur les Iles d'Or, c'est l'image du centre-ville ? C'est regrettable.

M. SEEMULLER : Je pense qu'à un moment, il faut se dire les choses. Il faut constater que, sur cette opération et sur d'autres, nous sommes dans de vraies difficultés.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Personne ne l'ignore. Mais, est-ce que le catastrophisme doit être le cœur de l'action politique ?

M. SEEMULLER : Je suis en train de vous dire que le document qui nous a été transmis acte le fait que, depuis 2013, on ne trouve pas une solution. Je voulais vous faire la proposition : au lieu de mettre un droit au bail à 40 000 €, pourquoi est-ce que l'on n'inverse pas les choses : soumissionneraient ceux qui seraient à même de s'établir dans cette boutique à partir de leur proposition ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : S'il n'y en a qu'un à 5 000 €, c'est quand même particulier.

M. SEEMULLER : Au moins, on aurait quelqu'un et on pourrait choisir.

Deuxième élément, intéressant parce que c'est soumis dans ce document qui n'est malheureusement peut-être pas complètement d'actualité : la surreprésentation des agences immobilières, des salons de coiffure, etc. On voit bien qu'il y a une autre problématique, mais ce n'est pas l'objet.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cela me permet d'être plus complet dans mon commentaire. Je crois que la préemption qui avait été établie est pertinente, mais lorsqu'elle a été établie, on ne se doutait pas d'un certain nombre de choses. La préemption est intervenue parce qu'il y avait des candidats, dont un coiffeur ou, éventuellement, une agence immobilière. Aujourd'hui, nous aimerions bien qu'ils soient là. On a dit : nous avons trop de coiffeurs, on voudrait autre chose. Et donc, on préempte. Et, depuis 2013, nous attendons.

Je veux dire qu'il faut être désormais extrêmement prudent sur ces préemptions. Nous avons bien compris : une secte, on préempte ; si c'est un magasin qui est en contradiction totale, on préempte. Mais, soyons prudents parce que nous avons également le problème des Iles d'Or où il y a eu une préemption, et pourtant, ce que l'on appelle la galerie éphémère est magnifique, mais nous l'avons toujours.

Nous avons une bonne nouvelle et une moins bonne. Nous essayons de faciliter, tant pis si la commune perd de l'argent par rapport à la préemption, mais nous payons le loyer tous les ans. Et l'un des problèmes qui se posent est que les loyers sont trop élevés. Nous allons d'ailleurs mettre en place, au prochain Conseil municipal, une taxe sur les locaux vacants. Cela ne changera pas grand-chose, mais au moins ce sera un signal parce que, dans les deux cas, quand je fais visiter la galerie éphémère, on me dit que c'est superbe, le bail pourquoi pas ? Le loyer ? C'est fini. Nous sommes là à peu près dans les mêmes conditions. Je rappelle que l'on a été un peu plombé dans l'affaire de Gambetta par le fait qu'il y a eu tellement de conditions mises par le propriétaire sur le type d'activité que nous n'avons plus rien, au bout d'un moment. Je vous rappelle que nous avons pris une délibération au Conseil municipal pour élargir le champ. Cela est restauré, on baisse, on verra bien. Mais, la priorité absolue pour nous est bien que ce local soit occupé.

M. SEEMULLER : Et, sur la proposition que je vous fais, pour la prochaine fois, de laisser ouvert aux enchères ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est une bonne idée, mais avec un plancher de 40 000 €.

M. SEEMULLER : Non ! Il y a un marché. Vous ne connaissez pas le marché.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cela a été préempté à 110 000 €.

M. SEEMULLER : Vous ne connaissez plus le marché. Nous sommes dans une économie qui se reconstitue. C'est un vrai sujet économique. Vous dites un prix, il n'existe pas.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je pense qu'il ne faut pas trop diffuser votre idée parce que si nous disons aujourd'hui que si nous ne trouvons pas à 40 000 €, ce sera à partir de 0 que l'on délibérera, il n'y aura personne.

M. SEEMULLER : Nous aurons peut-être l'occasion de discuter en commission de ces questions économiques. Mais, l'économie change. La question de la gratuité, par exemple : on commence par une gratuité et, ensuite, on fait payer. En faisant gratuit, on fait rentrer les gens.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ne nous apprenez pas ce que l'on fait au Circuit des Arts, mais nous avons là une politique particulière. Ou alors il faut que l'on remette à plat complètement le texte de la préemption. Cela voudrait dire : on préempte et on fait un appel d'offres. Cela me paraît dangereux.

M. SEEMULLER : En tous les cas, c'est un vrai champ de réflexion parce que vous êtes face à une économie déstructurée.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je pense que vous observez que l'on va dans la direction qui est celle de favoriser au maximum l'implantation, d'autant plus que la localisation me paraît remarquable.

La bonne nouvelle est que, normalement, on devrait avoir une enseigne de très grande qualité qui s'implante avenue des Iles d'Or. C'est une très bonne nouvelle parce que cela permettra, par contamination positive, des implantations intéressantes. C'est une enseigne internationale, donc elle regarde peut-être moins le niveau des loyers et des baux. Mais, je pense que nous devons envoyer ce signal de taxation. Cela n'influera pas beaucoup sur le choix des personnes, mais ce sera important politiquement.

Sur cette rétrocession, la délibération qu'a présentée Madame RITONDALE pour le haut de l'avenue Gambetta ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 44 – COMMANDE PUBLIQUE – EAUX-INONDATIONS – Assistance à maîtrise d’ouvrage pour la mise en œuvre de zones d’expansion de crues aménagées et recalibrage d’ouvrages du Roubaud dans le cadre de la GEMAPI – Mise en appel d’offres ouvert

Mme MONFORT : La commune a la volonté d’augmenter le niveau de protection des zones à enjeux situées de part et d’autre du Roubaud et à l’aval, en recalibrant deux ponts et en aménageant des zones d’expansion de crues capables d’écarter les crues du versant bassin versant amont du Roubaud.

L’opération s’inscrit dans le cadre des étapes préalables du PAPI du Roubaud qui sera intégré dans celui des petits fleuves côtiers, avec l’Eygoutier, le Las, la Reppe et un qui m’échappe, qui sera géré par TPM.

Compte tenu de l’importance des besoins, et afin d’assurer ces prestations, il convient de lancer un marché d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour cette mise en œuvre. Ce marché sera composé d’une tranche ferme et de quatre tranches optionnelles.

La tranche ferme comporte les études préliminaires (synthèse des connaissances, définition des scénarii d’aménagement et modélisation hydraulique de ces scénarii).

Les quatre tranches optionnelles portent sur les études topographiques complémentaires, l’étude faune-flore, les études géothermiques préalables et la définition de l’avant-projet, avec constitution des dossiers réglementaires.

Le montant de l’assistance à maîtrise d’ouvrage est estimé à 301 680 € TTC pour l’ensemble des tranches.

M. LE DEPUTE-MAIRE : La compétence va passer à TPM.

Mme MONFORT : La compétence GEMAPI passe au 1^{er} janvier 2018 à TPM.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Plutôt que d’attendre, on entame cette maîtrise d’ouvrage. On essaiera de leur faire prendre en compte sa définition et, éventuellement, son financement. Mais, c’est pour bien montrer la priorité qu’il y a dans la politique de lutte contre les inondations puisque cette étude permettra de définir les bassins de rétention à opérer.

Mme MONFORT : Au moment où l’Eygoutier est en train de faire pareil, les études seront avancées sur les petits fleuves pour passer directement à un PAPI complet, sans passer par des tas de PAPI d’intention. Donc, nous gagnons du temps.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 45 – DIRECTION DES GRANDS PROJETS – SERVICE EAUX-
INONDATION – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
d’assainissement des eaux usées (exercice 2015) réalisé par le service
communautaire d’assainissement (TPM)**

Mme MONFORT : Il s’agit d’une information. C’est la première fois que l’on présente ce rapport d’assainissement. Il a été examiné en Commission consultative des services publics locaux de TPM, en Conseil communautaire, et il doit être présenté aux conseils municipaux.

Les caractéristiques et indicateurs qui sont dans ce rapport sont fixés par décret. Je rappelle que le service est confié à Veolia Eau sur la commune d’Hyères, par l’intermédiaire de deux contrats de DSP contrôlés par TPM : un contrat concernant le réseau de collecte hyérois, et l’autre, la station d’épuration de l’Almanarre. Tous les deux s’achèveront le 31 décembre 2018. Là, il y aura certainement un fermier désigné pour l’ensemble des communes de TPM puisque certaines sont en régie, d’autres sont à Veolia, les prestataires ne sont pas les mêmes.

Au niveau de la tarification, le tarif d’assainissement s’élève, à Hyères, à 1,61 € hors taxes par mètre cube, au 1^{er} janvier 2016. Les tarifs de toutes les communes de l’Agglomération convergeront vers le tarif unique de 2,10 € hors taxes, en 2023.

Au niveau de la qualité du service, la qualité est bonne pour les équipements et les performances d’assainissement.

Sur les projets, le service communautaire a notamment décidé de développer les projets suivants : la finalisation des études préalables au Schéma directeur, la mise en œuvre d’un programme de travaux pluriannuel de renouvellement et d’extension des réseaux, et la sécurisation et l’amélioration du fonctionnement des postes de relevage.

En focus, plus précisément sur la commune d’Hyères, quelques chiffres : 6 millions de mètres cubes ont été traités sur les trois stations hyéroises (l’Almanarre, Porquerolles et Port-Cros), 1 000 tonnes de boues ont été produites sur ces trois stations, 50 kilomètres de réseaux ont été épurés, 11 kilomètres de réseaux ont été inspectés en vidéo.

Le taux de renouvellement des réseaux sur la commune d’Hyères est de 0,53 %, plus élevé que la moyenne de TPM qui est de 0,42.

Le service d’assainissement de TPM concentre les travaux d’assainissement sur les projets municipaux suivants :

- Clemenceau, avec la reprise des réseaux le nécessitant sur le périmètre, qui sera réalisée en 2016-2017.

- Le front de mer, avec la reprise des réseaux le nécessitant sur le périmètre qui sera réalisée en 2017.

Le schéma directeur d'assainissement a mis en exergue la nécessité de reprendre en priorité les réseaux littoraux afin de lutter contre les eaux parasites. Nous avons beaucoup d'intrusions d'eau salée. Il faut arriver à le maîtriser. On souligne aussi des études qui seront lancées pour les prochains investissements : la reconstruction de la station d'épuration de Porquerolles, et la réalisation d'un système d'assainissement collectif aux deuxième et troisième Borrels.

Mme DEL PERUGIA : Nous avons là un exemple flagrant de la difficulté qu'induisent les intercommunalités et, plus tard, les métropoles : un éloignement des centres de décision. Le citoyen se retrouve face à des organisations où nous n'avons vraiment plus de visibilité.

Exemple ce rapport : alors que l'assainissement est passé à TPM en 2009, c'est le premier rapport qui nous arrive, il concerne 2015, et nous sommes en 2017. Les remarques que je pourrais faire sur ce rapport sont déjà obsolètes parce qu'il y a certainement des éléments qui ont bougé, et que l'on retrouvera dans le rapport de 2016.

J'avais des remarques à faire et des questions techniques à poser, mais il n'y a pas, aujourd'hui, dans les services des personnes qui suivent de très près ce dossier.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous avez tout à fait raison. C'est pour cela que je disais que, pour ce genre de chose, une fois ultérieure, j'essaierai de faire venir une personne compétente de TPM.

Mme DEL PERUGIA : C'est important. Mais, est-ce que vous allez pouvoir le faire pour chaque compétence transférée à TPM ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il y en a où les informations sont plus faciles.

Mme DEL PERUGIA : Nous avons un vrai problème de démocratie. Quand les conseillers communautaires ont été désignés, ils l'ont été par fléchage, ils n'ont pas forcément les mêmes compétences dans le conseil communautaire que dans la municipalité. Il y a des problèmes de communication avec la commune, et on n'en sort pas. Je pense que, avec la métropole, il va falloir être très vigilant pour essayer de résoudre au mieux ces difficultés.

Je voudrais quand même dire deux choses au sujet de ce rapport.

D'abord, je ne comprends pas que l'on veuille, à l'échéance 2023, augmenter le prix du mètre cube à 2,10 € hors taxes, alors qu'aujourd'hui, la moyenne sur TPM est de 1,77. On est dans l'alignement sur la commune la plus chère : je ne vois pas pourquoi. On me parle d'investissements à faire, mais ce n'est pas noté dans le rapport. Et je vois que le résultat brut de cette activité est de 3 700 000 €, qu'il y a eu 15 500 000 € d'investissement : je me demande ce qui peut justifier une telle augmentation de 30 % dans les six ans à venir. Je pense qu'il va falloir se battre pour que cette augmentation ne soit pas aussi forte.

M. LE DEPUTE-MAIRE : En tous les cas, il faudra demander une explication.

Mme DEL PERUGIA : D'autre part, je souligne l'indigence du service d'assainissement non collectif. Cela peut concerner 4 % de la population sur TPM, mais, quand même, on voit que le taux de conformité de ces installations n'approche que les 62 %, cela me paraît très peu. On voit que simplement 84 % des installations ont été contrôlées à l'échéance réglementaire de 2012. J'espère que, depuis, on a fait mieux.

Ensuite, je regrette que ne soit pas prévue, parmi les éléments facultatifs du service public d'assainissement de TPM, une aide aux propriétaires qui auraient des difficultés avec leur assainissement non collectif. C'est facultatif par rapport aux exigences de la loi, donc cela n'existe pas à TPM. Je trouve cela très dommage.

Je sais que Monsieur DI RUSSO a obtenu des choses pour les Borrels. Il n'y a peut-être pas que les Borrels sur Hyères. Ce service d'assainissement non collectif est indigent en 2015 ; je ne sais pas ce qu'il en est aujourd'hui.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je trouve vos observations intéressantes. J'aimerais bien qu'elles soient totalement reprises dans un courrier pour interroger sur ces sujets-là. On passera aussi par nos services pour avoir les informations, mais là, je n'ai pas la réponse.

Mme MONFORT : Par rapport aux aides, ce n'est pas TPM qui les octroie, c'est plutôt l'Agence de l'Eau. Il y a des aides pour les mises aux normes d'assainissement des particuliers.

Mme DEL PERUGIA : Ce sont des aides de conseil.

Mme MONFORT : TPM joue un rôle de conseil, mais les aides financières pour les mises aux normes sont via l'Agence de l'Eau.

Beaucoup d'efforts sont à faire pour la mise aux normes des systèmes d'assainissement de particuliers, sauf que cela demande un contrôle et que TPM fait ce qu'il peut, mais il est très compliqué de contrôler tout le monde. Il vaudrait mieux pouvoir compter sur le civisme et le respect de la réglementation de chacun.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous avons noté vos observations et elles seront relayées.

Mme DEL PERUGIA : Si je peux me permettre, quand on regarde, page 34, les éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en oeuvre du service public d'assainissement non collectif, on voit les points que l'on a ou que l'on n'a pas d'ailleurs. Mais, pour les éléments facultatifs, il n'y a aucun effort.

Existence d'un service capable d'assurer, à la demande du propriétaire, l'entretien des installations : zéro.

Existence d'un service capable d'assurer, à la demande du propriétaire, les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations : zéro.

Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange : zéro.

Ces choses-là existent, mais elles n'ont pas été mises en place à TPM.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Sur l'ensemble de ce que vous avez dit, qui me paraît intéressant, nous n'avons peut-être pas les réponses techniques, c'est pour cela qu'il faudrait qu'il y ait ceux qui sont les maître-d'oeuvre de l'opération. Nous allons les relayer pour essayer d'avoir des réponses.

M. DI RUSSO : Depuis plus de 30 ans, au niveau des Borrels, on attend cet assainissement. Je suis satisfait qu'il y ait, cette fois-ci, une prise en compte sérieuse de ce problème qui, au-delà du problème d'assainissement, est un problème de santé publique. J'espère que cela se concrétisera, cette fois-ci.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 46 – DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ – Politique de la Ville – Point d'Accès au Droit – Subvention du Conseil régional PACA – Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter une subvention

AFFAIRE N° 47 – DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ – Politique de la Ville – Point d'Accès au Droit – Subvention du Conseil départemental du Var – Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter la subvention

M. GELY : *(Lecture des délibérations)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ?

ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 48 – ESPACES VERTS – Convention 2017 à 2019, lutte contre le charançon rouge du palmier. Nouvelle stratégie de lutte préventive par le biais d'injections d'un insecticide dans le stipe du palmier, technique développée par la société Syngenta

M. DI RUSSO : Avant de présenter la délibération, je voudrais vous faire part de mon exaspération devant les discours que j'entends de pseudo-scientifiques sur la lutte contre le charançon, devant des luttes intestines et stériles pour tel ou tel traitement, d'ailleurs souvent non autorisé. Exaspération aussi devant certains qui s'érigent en donneurs de leçon. Je voudrais dire que cela suffit. La Ville d'Hyères a toujours été à la pointe de la lutte contre le charançon, dès le début de l'infestation. Au début même, d'ailleurs, le service des Espaces verts intervenait gratuitement chez les particuliers. Les différentes municipalités (Ritondale, Politi et Giran) ont, avec le service des Espaces verts, fait le maximum. Le député Jean-Pierre GIRAN s'est d'ailleurs investi, dès le début - je tiens à le souligner et à lui rendre hommage - pour que les services de l'Etat s'engagent dans la lutte contre le charançon et accélèrent la validation des méthodes, en particulier d'injection.

Les premiers, bien avant la CAVEM Fréjus-Saint-Raphaël, nous sommes intervenus auprès de Syngenta pour faire baisser le prix de l'injection.

Aujourd'hui, cette méthode, qui a donné des résultats encourageants, est généralisée au niveau des palmiers publics de la commune. Le prix est de 60 € hors taxes, et les particuliers pourront en bénéficier.

Certains voudraient que la commune se charge de la lutte chez les particuliers : c'est non. L'action contre le charançon doit être collective, individuelle et citoyenne. Chacun doit prendre ses responsabilités : j'ai un jardin, j'ai des palmiers, j'entretiens, je débroussaille. La commune ne peut pas tout. Il faut aussi penser à ce que l'on peut apporter à la commune.

Nous avons choisi la méthode par injection qui nous paraît la plus appropriée, compte tenu des circonstances actuelles. Je ne suis pas un agent de Syngenta ni de Monsanto, bien au contraire. Le service Espace verts continuera à jouer le rôle de conseil-diagnostic. Il est à la disposition de tous et à l'écoute. Un référent « palmiers » a été nommé. Il s'agit de Jean-Philippe FERRARA, qui est quelqu'un de très compétent et toujours disponible.

A noter que le travail d'injection ne peut être fait que par des entreprises agréées, suivant un protocole déterminé par les services de l'Etat. Tout est sur le site de la Ville, et nous ferons de la communication avec les CIL.

Enfin, je fais un appel à tous : ne plantez plus de palmiers, pour l'instant. D'ailleurs, la Ville s'est déjà orientée vers d'autres alignements, avec des espèces diversifiées pour favoriser la biodiversité.

Cette action est préventive. Si le palmier est attaqué, mieux vaut le couper, et éviter d'avoir un engagement financier important.

Ceci étant dit, soyez persuadés que la commune continuera à faire tout pour qu'Hyères reste Hyères-les-Palmiers.

Je vais passer maintenant à la délibération.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ah ? Ce n'est pas la délibération ?

M. DI RUSSO : Non. Je voulais dire mon ressenti là-dessus. Je dois dire que j'en ai assez de toutes ces discussions sur le palmier.

M. SEEMULLER : Est-ce la position de la municipalité de dire que quand on a un palmier, il faut le couper ?

M. DI RUSSO : Si le palmier est attaqué, cela signifie qu'il a le charançon. L'action est préventive, ce n'est pas un traitement. Malgré tous les systèmes qui ont été préconisés, au bout d'un an ou deux ans, le palmier est mort.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si l'infestation n'est pas généralisée, peut-être que l'on peut appliquer ce palliatif un moment et voir si cela marche. Il va de soi qu'un palmier totalement infesté et atteint, on peut le couper, ne serait-ce que par souci de sécurité.

M. COLLET : J'espère d'abord que mon collègue Elie ne va pas s'énerver suite à mes propos, comme il a pu le faire – et il nous a donné beaucoup d'inquiétudes – au sein de la commission.

Je voudrais d'abord bien préciser que ce n'est pas un positionnement de notre part, mais il s'agit simplement d'essayer de faire une réflexion et une analyse sur la position de ce fameux Collectif pour la lutte contre le charançon qui a fait savoir qu'il dénonçait la convention de sauvegarde des palmiers.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je lui ai dit ce que je pensais dans une réunion de CIL, notamment que je n'étais affidé à quiconque.

M. COLLET : Je n'ai pas pris la parole une seule fois depuis le début du conseil, laissez-moi finir !

M. LE DEPUTE-MAIRE : Monsieur COLLET, vous avez raison. Je vous laisse finir.

M. COLLET : Merci, Monsieur le Maire.

Ce collectif dénonce cette forme de convention, en faisant ressortir une sorte de monopole de ces fameuses sociétés.

En compensation de cela, il fait des propositions. Elles valent ce qu'elles valent, je ne suis pas compétent.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous ne sommes pas ici pour relayer les intérêts privés.

M. COLLET : Ils ont été contactés aussi par des gens qui veulent faire passer un message autrement. Une des propositions faites est d'intégrer dans ce système des collectivités. J'en ai quelques-unes à citer : le Service régional de l'alimentation, la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles, etc., sous l'égide de la DRAF qui peut être aussi un organisme compétent pour chapeauter tout cela, en formant un partenariat quadripartite pour essayer de faire évoluer.

Vous avez dû entendre parler de la CAVEM qui a mis en place, en 2016, un plan appelé ARECAP qui, paraît-il, offre beaucoup d'intérêts. La question est : est-ce que la commune serait favorable à rejoindre ce fameux plan qui est une sorte de lutte en réseau sur les charançons, et de l'intégrer dans la structure des Espaces verts ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Bien sûr que non !

M. COLLET : Et, pour terminer là-dessus, je vais descendre de mon cocotier : est-ce qu'il y a une raison de cause à effet sur le fait que l'on peut constater que l'ensemble des palmiers sur notre territoire, ou ce qu'il en reste actuellement, ne fait pas l'objet d'un toilettage et qu'on les laisse vivre avec leurs palmes mortes ? Y a-t-il un lien avec le problème du charançon ou est-ce simplement une carence en termes d'entretien ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je crois que le toilettage des palmiers, c'est la commune qui le fait, en fonction des saisons ou des nécessités. Je ne suis pas sûr que l'on puisse enlever les palmes à tous moments, dès lors qu'on le constate. Je ne suis pas un spécialiste, mais il y a des moments où cela doit être fait, et parfois, il faut les laisser. C'est un peu comme les posidonies déposées sur les plages : on a tous envie de les enlever, pourtant il faut les laisser parce que c'est ce qui piège le sable.

Tout est fait, de façon très experte, par les Espaces verts. Si, d'aventure, il y a une distraction, si quelqu'un se pose une question, qu'il signale la chose et, après expertise, ils interviendraient.

Je voudrais revenir sur l'essentiel parce que nous sommes en situation de plaisanterie, là. Des personnes privées ont tout à fait légitimes à s'exprimer, mais nous ne sommes pas ici pour être le porte-parole de tous ceux qui veulent s'exprimer. Nous filtrons et nous donnons notre analyse. Je vais vous donner un exemple : à un moment, à l'Assemblée nationale, un président qui s'appelait Jean-Louis Debré, quand un député se permettait de citer une entreprise privée ou une association, disait : vous êtes ici, mais il n'y a pas les entreprises privées, ni les associations.

On peut être inspiré par des avis extérieurs, mais attention de ne pas rentrer par distraction dans des réseaux.

Ce que fait la CAVEM, nous l'avons fait avant, et nous le faisons après. On nous dit : il faudrait que vous travailliez en association avec le FREDON, qui est l'organisme habilité à accompagner, et avec tel département de l'Etat. C'est le cas. Nous sommes en convention avec le FREDON, et la présence de l'Etat est de droit dans cette affaire. Quand ils nous disent de faire une organisation tripartite, elle existe.

D'autre part, nous voulons traiter tous les palmiers. C'est pour cela qu'il y a la totalité des palmiers publics qui sont un millier, et nous avons fait une très grosse communication, par la revue municipale, par des réunions avec les CIL, etc. pour que les habitants qui ont des palmiers les traitent simultanément.

Quelle était la priorité, étant bien entendu que ce procédé que nous avons retenu est validé par le ministère et par l'ANSES, etc. ? Ce n'est même pas contesté par la personne qui vous a inspiré votre intervention.

Le prix : ce matin, une de nos secrétaires m'a dit que l'on avait parlé, à Télématin, de l'endothérapie, et on a dit que l'injection à 280 € était un peu chère. Nous sommes à 60 €. Nous avons négocié, compte tenu de la quantité, 60 € hors taxes. Pour un particulier qui a un palmier qui risque d'être atteint, c'est dans des limites du raisonnable. Nous sommes dans des conditions de prix plus qu'acceptables, et je défie la CAVEM de faire mieux. Nous avons pris nos initiatives avant la CAVEM. Je ne sais pas pourquoi certains voudraient qu'il y ait cette sorte de logique de la globalisation. Si l'équivalent de la CAVEM était à La Crau, Carqueiranne, bien entendu, nous aurions pris immédiatement contact pour essayer d'agir simultanément. Si elle était à La Londe, à Bormes aussi. Là, c'est Fréjus-Saint-Raphaël : la continuité territoriale pose problème, même si le charançon vole vite.

Faisons ce que nous avons à faire. Je ne comprends pas que, au lieu de l'approuver, certains, à nom propre d'auteur, essaie de s'y opposer. Ils ont un point de vue, qu'ils le gardent. Je peux vous signaler que l'ancien président de cette association est à fond pour ce que nous faisons et que les scientifiques, notamment au niveau national, le soutiennent. Ce n'est pas sa compétence initiale, si l'on pense à la même personne qui n'a rien à voir avec les palmiers au départ, il s'intéresse aux palmiers, c'est bien. Mais, il y a des spécialistes qui le font, dont je ne fais pas partie.

Toujours est-il que c'est 60 € le palmier hors taxes. Il faut que ce conseil municipal serve à attirer l'attention de tous les privés sur la possibilité qui est offerte. Nous traiterons tous les palmiers publics, dès les mois de mai/juin. Nous communiquerons au maximum parce que, plus il y aura de couverture, mieux on se portera. L'injection doit normalement être répétée pendant deux ans. Et les résultats sont très prometteurs. En tous les cas, les 450 palmiers que nous avons d'ores et déjà traités sur le littoral, l'année dernière, ont bien résisté, et le taux de perte est très limité.

Je ne vais pas faire un débat avec le Monsieur qui est devenu président de l'association des palmiers, qui est en guerre d'ailleurs avec l'association « Sauvons les palmiers » qui est l'association concurrente.

M. COLLET : J'ai bien dit au début que ce n'était pas un positionnement, c'est simplement une réflexion sur ce qui a été fait. Elle vaut ce qu'elle vaut. Je ne suis pas compétent. J'apprends, dans votre réponse, que la commune travaille en partenariat avec l'association ; ce que je ne sais pas.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Lui le sait.

M. COLLET : Nous faire une forme de reproche en nous disant que nous nous sommes inspirés de quelqu'un... On ne peut pas être inspiré que par soi-même...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il n'y a pas de problème avec vous, Monsieur COLLET, là-dessus.

Mme DEL PERUGIA : Je ne vais pas intervenir dans la polémique parce que je ne suis pas une spécialiste des palmiers, et je suis encore moins fan des traitements chimiques. Ceci dit, il faut faire quelque chose. Vous avez mis en place un dispositif qui est certainement nécessaire, mais je maintiens moi aussi qu'il est insuffisant, et je vais argumenter.

Il est insuffisant parce qu'il arrive tard. D'abord, je me suis renseignée sur le site de la Ville, il y avait des informations très parcimonieuses. J'ai appelé le numéro de téléphone indiqué sur le site de la Ville, et j'ai eu une personne qui n'était pas capable de me renseigner sur à qui m'adresser pour faire traiter le palmier de ma propriété.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Tant que l'appel d'offres n'était pas là...

M. DEL PERUGIA : Aujourd'hui, le site apporte quelques nouvelles informations, mais je pense que cela va encore changer quand vous aurez signé la convention. Je crois qu'il faut faire une communication très large. Les CIL, ce n'est pas suffisant parce que vous ne touchez pas tous les Hyérois. Il faudra faire une communication très large, de façon à ce que les gens sachent que le dispositif existe et comment ils vont pouvoir le mettre en place.

Ceci dit, il y aura techniquement quelques difficultés parce qu'il y a des problèmes qui ne sont pas résolus. Syngenta ne reprend pas les mêmes de entreprises que celles habilitées pas la DRAF. Pour une même copropriété, vous avez un jardinier qui réalisait déjà le traitement de vos palmiers, et qui ne pourra pas réaliser celui qui est proposé à 70 € TTC parce Syngenta ne l'a pas choisi. Les jardiniers estiment qu'il y a là un empêchement d'exercer.

Deuxième difficulté : il va falloir couper les inflorescences. Qui va le faire ? Est-ce que, pour le prix de 70 € TTC, la société va venir couper les inflorescences ? Ce ne sera pas forcément au même moment dans le temps. Est-ce que le jardinier de votre copropriété va accepter de couper les inflorescences pour qu'un autre jardinier, qui est son concurrent, vienne traiter le palmier ?

Monsieur le Maire, ce sont les difficultés techniques auxquelles les particuliers vont être confrontés, et auxquelles le dispositif n'apporte pas de réponse.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'entends bien. Il faut être agréé pour le protocole en question. Nous ne faisons aucun choix. Les noms des applicateurs agréés seront diffusés. Il faut qu'ils soient agréés pour cette méthode qui est un peu technique ; n'importe qui ne peut pas le faire. Il y a aussi un problème de responsabilité de la société en question.

Mme DEL PERUGIA : La DRAF a déjà habilité et formé des entreprises pour ce traitement-là qui existe déjà. Il y a, aujourd'hui, des professionnels qui sont habilités par la DRAF, mais qui ne seront pas habilités par Syngenta dans le protocole à prix réduit parce que cette société n'a pas repris les mêmes professionnels.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je ne peux pas rentrer dans la logique d'une société qui définit ceux qui sont aptes à appliquer son protocole. Nous le signalerons à Syngenta, et notamment au jardinier qui s'occupe de votre immeuble pour qu'il puisse le faire. Pour nous, il y a une société, elle a des applicateurs agréés, et on essaie de fonctionner. Je comprends la difficulté. En tous les cas, il faudra signaler qu'il y a des gens qui ont un agrément de la DRAF. Monsieur GALLERON, notez-le.

M. DI RUSSO : Effectivement, nous continuerons d'aller dans cette direction. Il y a quand même pas mal d'entreprises sur le secteur d'Hyères qui sont agréées. La liste est à la disposition des citoyens au niveau des Espaces verts.

Cela va être mis en place maintenant. Nous n'avons pas encore voté, nous ne pouvions pas le mettre avant. Mon exaspération continue. Je ne comprends pas très bien ce problème, alors que tout a toujours été fait, sous toutes les municipalités, pour sauver les palmiers.

Il y a une démarche qui est la nôtre, c'est cela, un point c'est tout, nous avons pris notre décision.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous allons délibérer. Chacun a compris qu'il fallait, de toute façon, une intervention rapide et globale sur les palmiers. Il y a peut-être quelques modalités d'application. J'ai souhaité rassurer Monsieur COLLET : toutes les associations ou fédérations sont déjà associées. Il faudra faire la communication la plus forte possible. Je crois que, notamment la revue municipale, aura une dernière page dédiée à cela. Comme cela, on touche tout le monde.

Je mets aux voix cette convention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 49 – INFRASTRUCTURES ET SYSTÈMES NUMÉRIQUES –
Convention financière pour les redevances ARCEP et ANFR**

M. FRATELLIA-GUIOL : Pour répondre à l'espace de coworking, une réflexion est engagée, sachant qu'il y a l'espace de coworking professionnel pour les entrepreneurs indépendants, un espace de coworking solidaire, genre Emmaüs Conseil, et un espace de coworking qui s'appuierait peut-être demain sur la médiathèque, autour de la création et d'un fab lab.

Pour la convention, il s'agit de signer la redevance au réseau des 15 points qui sont aujourd'hui sur l'Agglomération, et qui permettent de rester connecter en cas de chaos et de rupture de communication. Ce sont des antennes relais. Cette redevance est payée à l'ARCEP, qui est l'autorité de régulation des communications électroniques, et à l'ANFR (l'association nationale des fréquences radios) puisque l'administrateur technique, Toulon et TPM, gère cela. Nous devons reverser cette redevance qui eux-mêmes la reverseront à ces deux autorités nationales : 650 €.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je pourrais illustrer par cette phrase de Montesquieu : « *Quand un orateur manque de profondeur, il se rattrape toujours en longueur* ». Vous, vous êtes concis et vous ne manquez pas de profondeur. Merci beaucoup.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 50 – PORTS – PORT D'HYÈRES (Saint-Pierre) – Régie à autonomie
financière du Port Saint-Pierre – Recrutement d'un responsable des zones
d'activité en contrat à durée indéterminée**

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 51 – PORTS – PORT D'HYÈRES (Saint-Pierre) – Convention de partenariat entre la Ville et l'association hyéroise des professionnels du nautisme pour l'organisation du Salon « Hyères Boat Show » 2017

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 52 – PORTS – PORT D'HYÈRES (Saint-Pierre) – Manifestation « Au Cœur de la Mer » 2017 – Demande de subvention : Conseil départemental

Mme AUDIBERT : Il s'agit d'une demande de subvention pour l'accompagnement du Boat Show.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 53 – PORTS – PORT D'HYÈRES (Saint-Pierre) – Avenue du Docteur Robin – Vente d'une propriété communale – Parcelle EP n° 38

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération modifiée)*

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, je n'ai pas la même délibération que celle que je viens d'entendre. A-t-elle été modifiée depuis ?

M. MARI : Lors de l'envoi des délibérations aux conseillers municipaux, la commune était encore dans l'attente de l'avis de France Domaines. Nous avons eu connaissance de l'avis, mais il ne nous avait pas été adressé signé de France Domaines. Il a donc été rajouté la référence à l'avis, et la partie de la délibération relative au prix a été légèrement modifiée pour expliquer que le prix de vente entrerait dans la marge de négociation laissée par France Domaines pour le montant de l'estimation qui avait été fait.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Est-ce que l'on a donné une délibération actualisée ? Il faut la donner.

Je pense que la partie qui a été précisée, si l'on peut l'avoir, c'est la référence aux trois estimations que nous avons : l'estimation des Domaines, de mars 2015, de 1 515 000 €.

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, il faut reporter cette délibération. Nous ne l'avons pas.

M. LE DEPUTE-MAIRE : On ne la rapportera pas parce que nous n'allons pas perdre de temps sur quelque chose qui est fondé.

Mme DEL PERUGIA : Je ne vote pas une délibération que je n'ai pas eue.

M. FALLOT : Bien évidemment, nous allons voter cette délibération. On ne peut que se réjouir de ce qui va arriver sur le port. Nous l'attendions depuis longtemps. Je me réjouis, à titre personnel, puisque Jacques POLITI, à l'époque, m'avait missionné pour faire le transfert entre le domaine maritime et le domaine communal. C'était un sacré travail parce qu'il fallait passer sous les fourches caudines de l'administration, et ce n'était pas commode. Mais, une petite question : vous avez choisi de vendre le lot, très bien, mais pourquoi pas un bail emphytéotique ? Qu'est-ce que qui vous a poussé à vendre ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Qu'est-ce qui vous pousse vers un bail emphytéotique ? A partir du moment où il y a un immeuble construit dessus, qui a une vocation hôtelière, que voulez-vous que nous en fassions ? Je ne vois pas l'intérêt, pour le plaisir d'avoir un bail emphytéotique, d'immobiliser complètement un terrain. Il faut le vendre, me semble-t-il. C'est d'ailleurs la volonté de chacun des candidats d'être propriétaire, pour des raisons diverses et variées, notamment bancaires. Et, pour le port, c'est un avantage relatif. Je ne vois pas l'intérêt du bail emphytéotique.

M. FALLOT : J'en conviens bien, mais j'ai souvenir que, lors de certaines de ces réunions, il devait toujours y avoir un lien entre la mer et les produits de la mer, etc. Pour les appartements, il n'y aura pas de souci, j'imagine ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le terme d'appartements est mal choisi. Une partie est en résidence de tourisme et permettra d'accueillir plus facilement les manifestations nautiques.

M. FALLOT : Ce sont des résidences ? Pas des appartements que vous et moi pouvons acheter demain matin ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est comme dans une résidence de tourisme où, quand vous avez des compétiteurs, il y a 2 ou 3 lits superposés pour les accueillir. C'est pour garder cela. En revanche, nous avons refusé l'autre candidat parce que c'était de véritables résidences de tourisme avec vente de VEFA au bout de 15 ans. Cela permet, au-delà de l'hôtel qui pourra faire la promotion qu'il veut, d'avoir cette capacité d'accueil.

M. FALLOT : Parfait ! Nous nous réjouissons. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Madame DEL PERUGIA, je voudrais expliciter ce qui a été indiqué, de telle façon que vous n'ayez pas d'état d'âme. Des précisions ont été apportées. Nous aurions pu nous contenter de dire : 1,8 M€, c'est compatible avec les Domaines, c'est terminé. Nous avons voulu être plus précis, on n'aurait pas dû.

Mme DEL PERUGIA : Est-ce que ce que vous allez gagner en vendant ce terrain va sur le budget du Port ou de la Ville ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Sur le budget du Port.

M. SEEMULLER : Nous étions favorables à la mise en place de cet hôtel. Nous avons simplement deux ou trois réserves à mettre.

La première est que le bail permettait à la Ville de garder le retour en propriété au terme de l'exercice.

M. LE DEPUTE-MAIRE : On aurait pu faire un bail de 90 ans pour un hôtel qui restait un hôtel... C'est une option originale, mais je ne l'ai pas retenue.

M. SEEMULLER : Elle n'est pas inintéressante.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Honnêtement, je ne vois pas.

M. SEEMULLER : J'avais bien compris.

Deuxième élément sur la présence des appartements : quel est le risque que nous prenons de voir...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Aucun. C'est verrouillé.

M. SEEMULLER : Je peux m'exprimer, peut-être ? C'est fini ? On ne parle plus ?

Dernier éléments : les parkings. Ce n'est pas une question négligeable parce que, avec les chambres d'hôtel, des manifestations, c'est de l'ordre de 200 places. Est-ce que l'on peut avoir des précisions sur le nombre de parkings et comment ils vont être construits ? En souterrain ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Tous les parkings sont souterrains, en répondant aux normes requises.

M. SEEMULLER : Combien ?

M. MARI : Le PLU, dans cette zone-là, ne fixe pas une règle donnant le nombre de places à réaliser. Le stationnement est non réglementé dans cette zone du PLU, mais le projet prévoit 58 places de stationnement en sous-sol.

M. SEEMULLER : Je suis à 210. Vous mettez 58 places avec 29 appartements et 80 chambres. Où les mettez-vous ?

M. ROUX : Ce sont des touristes, ils ne viennent pas obligatoirement en voiture. Il y en a qui viennent en avion aussi.

M. LE DEPUTE-MAIRE : En tous les cas, c'est ce qui respecte les normes réglementaires.

M. SEEMULLER : C'est vous qui décidez, nous prenons l'information comme elle arrive. Nous sommes favorables à avoir cet hôtel, mais encore une fois, on nous demande de nous prononcer sans avoir tous les éléments. Et nous sommes sur des questions lourdes : si on se trompe sur le nombre de parkings, dans une zone aussi importante que celle du port, je pense que ce n'est pas un détail.

M. LE DEPUTE-MAIRE : On vous questionne sur la vente, pas sur le permis de construire. On vous donne les informations parce que cela paraît souhaitable.

Monsieur DONZEL, souhaitez-vous avoir quelques images du projet ?

M. DONZEL : Avec plaisir.

Mme COLLIN : Je voudrais que vous nous rassuriez sur la hauteur du futur bâtiment par rapport à la hauteur actuelle.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est plus haut que le bâtiment actuel, mais c'est moins haut que les bâtiments contigus. Et il n'y a pas d'élévation sur la partie où vous avez la terrasse aujourd'hui. C'est limité à un rez-de-chaussée, de façon à conserver la visibilité.

Mme COLLIN : Et que vont en dire les riverains ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Justement, nous en avons tenu compte. Ils ont pensé que s'ils avaient 15 mètres devant eux et qu'ils étaient en train de marcher, ils avaient le même spectacle s'il y avait 18 mètres ou 19 mètres, et quand ils ont une visibilité, on a supprimé toute constructibilité. Nous l'avons même mis au PLU pour être sûr que la partie actuellement visible demeure.

(Projection de photos)

Toute la commission, où était présent Monsieur KBAIER, a trouvé que c'était, de très loin, le plus beau projet. Là, on voit mal, c'est dommage.

M. SEEMULLER : Vous trouvez cela beau ?

M. OZENDA : Très beau ! Cela représente les mats des bateaux qui sont dans le port.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce n'est pas un truc banal, avec un toit à deux pentes et des tuiles.

Monsieur DONZEL, si vous souhaitez consulter les images, elles sont à votre disposition.

Ces explications étant données, je vais vous demander de délibérer sur cette vente.

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

QUESTIONS ORALES

Question posée par le groupe Hyères Bleu Marine sur le centre ancien

Monsieur le Maire,

Vous avez reçu, comme nous, une longue lettre de plainte d'une riveraine du centre ancien qui exprime un ras-le-bol et un dégoût d'une bonne partie des habitants de son quartier face aux dégradations diverses, nuisance sonores du voisinage, drogue, violences conjugales, bagarres de rue, violences verbales, intimidations, tags injurieux pour la police et autres joyeusetés incompatibles avec le vivre ensemble.

Que comptez-vous faire pour améliorer la vie de ce quartier et faire cesser ces troubles ?

M. EYNARD-TOMATIS : Est-ce que je peux un peu développer notre question ?

Vous avez fait l'introduction en disant que vous aviez reçu une lettre de doléances, et nous en avons eu copie, d'une riveraine du centre ancien qui exprime un ras-le-bol par rapport à toutes les incivilités dont elle parle. Au-delà, je trouve que son courrier pose un certain nombre de problèmes.

Bien entendu, la diversité et la multiplicité des actes d'incivilité, dont certains peuvent être apparentés à des délits, mais également le ressenti de la plaignante d'une certaine démission des services de la police municipale, voire nationale, mais encore la frustration qu'elle ressent du deux poids et deux mesures dans la façon dont sont traités, ou pas d'ailleurs, les actes délictueux commis par les uns, et la verbalisation systématique des infractions, a priori de stationnement, si j'ai bien compris, subie par les autres.

Ensuite, une demande légitime de remise en place d'une brigade verte dans le centre ancien. Mais surtout, le ras-le-bol et la détresse, même la peur, qui s'insinuent dans l'esprit des habitants de ce quartier qui n'ont qu'un désir : quitter ce quartier, et qui ne le peuvent pas toujours pour des raisons personnelles ou financières.

Alors, Monsieur le Maire, sans faire de catastrophisme, notre question sera : que comptez-vous faire pour améliorer la vie de ce quartier et de cette habitante désemparée, et pour faire cesser ces troubles ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous remercie de la question. Monsieur GELY va répondre, si vous le permettez.

M. GELY : Nous avons lu avec attention le courrier de cette dame concernant les problèmes du centre ancien. A la demande de Monsieur le Maire, le centre ancien est devenu une priorité pour nous et pour la police municipale, depuis un certain temps. Ce quartier fait l'objet d'un certain nombre de nos actions. Les agents de la police municipale sont présents tous les jours, un nombre important d'interventions ont été faites dans le cadre des prérogatives de la police municipale, qui ne sont pas aussi larges que celles de la police nationale. On peut faire un certain nombre de choses, mais les policiers municipaux ne peuvent pas tout faire.

C'est pour cela que nous avons aussi monté quatre opérations coordonnées avec la police nationale, à la demande du maire. Elles visent à s'attaquer spécifiquement au trafic de stupéfiants. Je rappelle que la lutte contre ce trafic est une mission régaliennne de l'Etat. C'est la police nationale qui doit intervenir. Nous ne pouvons pas toujours intervenir directement, mais nous essayons de collaborer avec la police nationale.

Nous avons déployé des caméras en continu dans ce secteur. Leur nombre est actuellement à 16 ; nous allons passer à 17, fin avril, dans la traverse de l'Oustaou Rou. Les caméras constituent un des moyens importants.

Un bureau de Prévention et Sécurité a été ouvert rue du Prieuré. Depuis le début de la semaine, un binôme est affecté dans ce secteur de 9 h à 20 h, quotidiennement, avec pour objectif des actions répressives autant que possible, et surtout visibles.

Il y a eu des tags injurieux à l'encontre de la police. Je ne vous citerai pas le dernier, ce serait faire trop de plaisir tagueurs. Je vous informe que l'auteur a pu être interpellé grâce aussi système de vidéo-protection.

S'agissant des brigades vertes, les deux agents qui en faisaient partie ont été intégrés au corps des ASVP. C'est donc aujourd'hui 84 agents qui répriment les infractions, en lien avec l'environnement, et les dégâts, en particulier canins.

La mise en place des locaux d'artisanat d'art, que Monsieur le Maire va inaugurer demain matin, va nous aider à avoir dans ce secteur - nous l'espérons car c'est le but stratégique poursuivi - une fréquentation de qualité.

Prochainement également, l'association de Prévention spécialisée va occuper un local, rue Franklin, pour y organiser des actions spécifiques à destination des adolescents et des familles, en privilégiant le contact de rue par le biais d'éducateurs spécialisés.

Autant d'actions qui soulignent notre préoccupation, et la préoccupation de Monsieur le Maire, de modifier l'image de ce centre ancien, et sa vision par le reste de la ville.

M. LE DEPUTE-MAIRE : On sent bien, pour dire la vérité, que ce qui est fait actuellement dans la haute ville (la création de boutiques plus nombreuses, etc.) ne fait pas plaisir à ces gens-là, et qu'il y a un combat entre ceux qui souhaiteraient que ce soit leur zone de non-droit, et d'autres qui veulent que ce soit une ville normale.

Il est tout à fait important de souligner que, à ce moment-là, il faut être extrêmement présent, précis et répressif. La police nationale doit nous aider dans cette tâche. Là, nous avons trois ou quatre points d'implantation de la police municipale, APS ou CIL dans les rues. Je crois que nous sommes à peu près au bout de ce que nous pouvons faire.

Question posée par le groupe Agir pour Hyères sur le projet des Bosquets.

En application de l'article 6 du règlement intérieur, je souhaite, lors du conseil municipal du 31 mars 2017, vous poser une question orale au nom du Groupe Agir pour Hyères.

Le samedi 6 mars 2017, les adhérents de l'association Les Bosquets et les habitants des immeubles et des villas proches ont vivement manifesté contre la construction de 80 logements dans ce quartier déjà très urbanisé. Vous avez indiqué, dans la presse, que « ce projet est initié par le Logis Familial Varois, titulaire du bail emphytéotique des terrains. Dès lors que le projet satisfait aux règles d'urbanisme, il ne peut être qu'autorisé. »

Nous sommes surpris d'une réponse pour le moins administrative. Le Logis Familial Varois est un établissement HLM dont l'actionnaire de référence est la Caisse des dépôts. Le développement des activités du Logis Familial Varois est étroitement lié à des partenariats avec les collectivités locales, dont Toulon Provence Méditerranée. Les élus hyérois assurent deux vice-présidences au sein de TPM, et le Maire de la Garde, votre suppléant à l'assemblée nationale, est le vice-président en charge de la Politique de la Ville et de l'équilibre social de l'habitat. Par ailleurs, vous aviez indiqué, lorsque vous étiez dans l'opposition, vos vives réserves à l'égard de ce projet et votre soutien à l'association des locataires.

La demande des habitants du quartier reste sérieuse, posée et préventive. L'urbanisme dessine la qualité de vie de nos concitoyens. Le quartier des Bosquets a besoin d'espaces verts et d'espaces de jeux pour sa jeunesse. C'est l'intérêt de la Ville, comme du bailleur social, de conduire une politique urbaine harmonieuse en garantissant une mixité des populations. Nous vous demandons de bien vouloir favoriser une rencontre entre l'association et le bailleur afin de reprendre le projet de construction, de le rendre compatible avec les exigences des « règles d'urbanisme » et d'assurer aux habitants pour l'avenir un cadre de vie de qualité.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je rappelle que j'avais, en des temps qui précédaient ma prise de fonction, indiqué que c'était un projet qui ne me paraissait pas opportun. J'ignorais - et je comprends maintenant mieux les choses – que le Logis Familial Varois est titulaire d'un bail emphytéotique sur ce terrain jusqu'à 2080. Je me le suis fait encore confirmer hier par le directeur de la DDTM : quand quelqu'un est propriétaire d'un terrain et qu'il a des droits réels, qu'il dépose un permis qui correspond aux normes requises, on doit essayer de faire le mieux possible, mais on ne peut pas le refuser.

La deuxième information que je veux rappeler est que c'est un projet ancien, qui montre bien que, quelles que soient les municipalités, à un moment donné, il faut y aller. C'est un projet élaboré pour la première fois par le Logis Familial Varois en février 2009. Pire que cela : c'est le 17 octobre 2013 que l'agrément de l'Etat pour les 80 logements a été donné. Quand l'agrément de l'Etat est donné pour les logements, on ne peut plus retourner en arrière.

Devant ces réalités et ces informations, nous avons essayé d'avoir le projet le plus adapté possible. Je crois que le projet qui est aujourd'hui à l'oeuvre améliore largement le quartier.

Nous avons essayé de tenir compte, dès le début, des préoccupations des habitants des Bosquets 1, notamment des locataires, etc. Nous les avons rencontrés, nous leur avons présenté le projet. En juillet 2014, ils ont demandé un terrain de sport. Il y a eu d'autres réunions et, à un moment donné, l'opposition est devenue radicale, et Madame la Présidente de l'association des locataires a rompu tout dialogue avec le bailleur social et refusé toute concertation. C'est nous qui avons essayé d'interpréter les demandes parce que si la seule demande est de dire que l'on ne veut rien, il n'y a pas de réponse.

J'indique que nous avons voulu une hauteur maîtrisée progressive des bâtiments, la réalisation d'une aire multisports, au bénéfice notamment de Bosquets 1, l'aménagement d'un parc arboré avec aire de jeux entre le Bosquets 1 et le nouvel ensemble, la création d'un cheminement piétonnier entre les deux sites, la végétalisation importante de l'ensemble du programme, la réouverture d'un parking souterrain de contenance suffisante pour les deux Bosquets, qui était devenu un lieu de délinquance.

Quand on dit que l'on garde ce qu'il y a, on garde un lieu de délinquance : le parking ne sert pas, sauf à des activités de délinquance, et au-dessus, c'est le chaos. Là, ce sera organisé, avec trois destinataires.

Des tarifs modérés pour les locataires de Bosquet 1. J'ai proposé qu'ils aient priorité pour l'affectation du Bosquet 2 qui sera neuf et magnifique. Et on reprend le boulevard de la Lazarine. Et ils ont souhaité, avec mon plein accord, que le Logis Familial Varois présente le projet aux habitants du quartier.

Cela dans un contexte où je rappelle les contraintes que nous avons en matière de logements sociaux. Quand un bailleur social est propriétaire d'un terrain, qu'il fait un projet qui est initié depuis 2009, que l'on essaie de concerter et que, à un moment donné, ceux avec qui on veut concerter ne veulent pas, on essaie de faire pour le mieux en tenant compte de ces réalités.

Question posée par le groupe Agir pour Hyères sur le CCAS

En application de l'article 6 du règlement intérieur, je souhaite, lors du conseil municipal du 31 mars 2017, vous poser une question orale relative au CCAS au nom du Groupe Agir pour Hyères.

Lors du conseil municipal du 16 décembre 2016, vous nous aviez indiqué votre volonté de faire auditer le service du Centre communal d'action sociale et de nous en communiquer le rapport.

Quatre mois viennent de s'écouler, pouvez-vous nous indiquer si l'audit a été effectué et si le rapport est disponible ?

S'il l'est, nous vous suggérons de soumettre le rapport d'audit à la commission en charge des affaires sociales, afin d'organiser la concertation, d'étudier des propositions visant à améliorer le fonctionnement du service et à rassurer le personnel communal ?

Il y a plus d'un an, j'avais été destinataire du rapport d'orientations budgétaires 2016 du CCAS. Ce rapport, très incomplet (4 pages), ne permettait pas de disposer de données relatives à la qualité du service, à la répartition des personnes et aux objectifs recherchés par le CCAS, alors que le coût du fonctionnement s'élève à 10 % du budget de la Ville. Ce rapport 2016 n'était pas en l'état exploitable.

Nous espérons que le rapport d'audit 2017 lèvera ce voile d'opacité, et nous permettra de connaître les données ou les indicateurs qui permettent au directeur du CCAS de piloter son service dans les quatre domaines prioritaires : petite enfance, aide à la personne, action sociale et structures d'accueil.

Le CCAS répond à des missions de service public qui sont essentielles pour une population fragile et âgée. C'est un accompagnement et un soutien qui exprime la solidarité de la commune. C'est parfois le dernier rempart à la misère sociale. Nous devons veiller à sa pérennité budgétaire et le rapport doit être analysé dans ce sens.

M. LE DEPUTE-MAIRE : On vous communique le rapport d'audit. Cet audit ne nous apprend rien d'extraordinaire, sauf que l'on s'est aperçu qu'un certain nombre de services très pertinents, comme les taxis, le point d'écoute citoyen sont, malgré tout...

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, est-ce que nous pouvons en parler la prochaine fois. Nous pourrions en prendre connaissance. Je pense que ce sera plus utile pour tout le monde. Je vous remercie en tout cas de m'avoir donné le document.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si vous voulez, nous en parlerons la prochaine fois. Pour vous, c'est difficile, mais on doit être la seule commune à faire des conseils municipaux aussi longs. C'est bien, c'est la démocratie. Mais, je peux vous dire que, sur des ordres du jour plus longs, cela dure une heure et demie ailleurs. Moi, aussi, je suis heureux de m'arrêter. Merci pour ces échanges.

La séance est levée à 12 h 54



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS